



Artisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier Réussir sa transition numérique et booster son activité !

ÇA VOUS CONCERNE

Réagir face aux difficultés

BON À SAVOIR

L'utilisation d'une charte informatique
en entreprise

Comment calculer ses prix

La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
BP 4186 - 98 846 Nouméa Cedex - NOUVELLE-CALÉDONIE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-CALÉDONIE

EMPLOYEURS DU SECTEUR PRIVÉ

BOOSTEZ VOTRE ANNÉE 2022 !

- **Exclusivité : Financez votre plan de formation jusqu'à 600 000€ cette année.** Votre conseillère vous ouvre un compte en ligne EDA pour gérer vos demandes.
- **Bénéficiez de notre offre Accompagnement** à la définition de vos besoins en formation. Un rendez-vous et votre plan de formation sera formalisé et prêt à être financé.
- **Accédez à un panel de financements et de services** dédiés aux employeurs en difficulté. L'offre Relance est faite pour vous.
- **Optimisez la gestion de votre obligation de dépense (0.7%) de 2022.** Votre conseillère peut vous accompagner par téléphone, visio ou en rendez-vous.

Contactez-nous :  contact@fiaf.nc



 **47 68 68**
(uniquement le matin)

www.fiaf.nc 

4
ACTUS

12

PLANNING FORMATIONS

- Formations support à l'entreprise, formations réglementaires, formations techniques

14

ZOOM FORMATION

- Brevet professionnel Esthétique, cosmétique parfumerie

16

APPRENTISSAGE

- Paul-Henri Saggio, gérant de la société Paulo Multi Services (PMS) à Koné
- Evariste Wahio 24 ans, diplômé de la 1^{ère} promotion du DNC ISER en partenariat avec le RSMA

18

INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

20

VOS RENDEZ-VOUS CMA

23

BON À SAVOIR

- Comment calculer ses prix ?
- L'utilisation d'une charte informatique en entreprise

32

ÇA VOUS CONCERNE

- Réagir face aux difficultés
- 5 questions à Mary Laure Gastaud, Mandataire Judiciaire

32

SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- Une action solidaire, écologique et numérique au bénéfice des artisans

33

SAVOIR-FAIRE

- Frédéric Rivasseau, boulanger-pâtissier
- Gabrielle Ambrym, Artiste brodeuse, illustratrice.

27

DOSSIER

Réussir sa transition numérique et booster son activité !



« Le Mag des Artisans » est une publication de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie
Tél. : 28 23 37 - Directrice de publication : Elizabeth Rivière - Coordination : Marilyne Arcaini - Laure Le Gall
Rédaction : Nelly Jutteau - Chrystel Furigo - Laure Le Gall - Marilyne Arcaini - Christelle Vanhee
Maquette : REZOMEDIAS - Photos : Nelly Jutteau et CMA-NC - Régie publicitaire : REZOMEDIAS 28 63 01
Impression : Artypo - Tirage : 11 000 exemplaires - Issn : 2556 - 8302



Confiance et résilience

En tant que Présidente, j'assume mes nouvelles fonctions avec enthousiasme, humilité et respect pour l'ensemble de nos anciens, qui ont créé et animé la Chambre de métiers et de l'artisanat depuis 42 ans. L'heure est à la confiance et à la résilience car une nouvelle ère s'ouvre pour nos entreprises, nos métiers et l'institution qui les représente. Dotée de nouveaux statuts et d'un Bureau renouvelé et rajeuni, dont la parité homme-femme fait ma fierté, riche de toute la diversité des savoir-faire de nos élus et de nos collaborateurs, nous sommes TOUS plus que jamais mobilisés pour répondre à vos besoins. Si nos missions demeurent, je souhaite que l'engagement de la CMA-NC soit renforcé, et sa présence plus affirmée, en cette période particulièrement compliquée pour la Nouvelle-Calédonie. Dès à présent, chacun de vos représentants élu(e)s s'attelle à développer de nouveaux espaces de travail et de dialogue pour faire entendre la voix des artisans auprès des institutions de la République, de notre gouvernement, des collectivités locales et des partenaires économiques. Sur le terrain, nos équipes vous guident et vous accompagnent pour pérenniser vos entreprises, mettre en œuvre vos projets et vous aider à relever vos challenges quotidiens. Transformations numériques, écologiques, sanitaires, financières : les défis de l'artisanat sont nombreux et vous pouvez compter sur nous !

Élizabeth RIVIERE

Présidente de la CMA-NC



Imprimé sur un papier respectant la norme : Forest Stewardship Council

Agenda des salons

* Calendrier établi au moment de la publication de ces pages, susceptible de modification annulation ou report.

Salon de la femme

du vendredi 4 au dimanche 6 mars

Le salon dédié à l'univers de la femme avec au programme, défilés, massages, maquillage, ateliers, relooking, démonstrations sportives... et un espace dédié à l'artisanat local (30 stands disponibles).



Salon Habitat et Déco

du vendredi 25 au dimanche 27 mars -

Parc des expositions de Nouville

Un RDV incontournable pour dénicher inspiration et décor pour vos futurs aménagements, construction ou rénovation.

Salon échappée Nord

le samedi 26 mars

Ce salon est organisé par le point Tourisme Province Nord. Il rassemble les différents opérateurs pour l'hébergement et les activités de loisirs à pratiquer en province Nord... randonnées pédestres et équestres, plongées, nautisme, artisanat ou gastronomie locale.

Salon de l'emploi

le jeudi 12 mai

Un événement au cours duquel se retrouvent demandeurs d'emploi et recruteurs : entreprises, institutions et organismes de formation.

Salon de l'artisanat d'art de la fête des mères

du mercredi 18 au dimanche 22 mai

Ce traditionnel RDV réunit de nombreux artisans d'art adhérents de l'association des métiers d'art calédoniens. On y trouve à coup sûr le cadeau idéal pour gâter sa maman ou se faire plaisir !

+ d'infos et inscription :

Maison des artisans Tél. 77 30 90 et 27 56 85

Mail : artisans@lagoon.nc



Trésorerie :

Régularisation

du RUAMM en juin !

Anticipez dès à présent le mois de juin, celui de la régularisation de vos cotisations 2021 pour le RUAMM et la

CCS. En effet, sur les cotisations RUAMM du 3^e trimestre 2022 figurera la régularisation de vos cotisations 2021.

Qu'est-ce que la régularisation ? C'est un ajustement entre les cotisations provisionnelles réclamées, et les cotisations réellement dues d'après vos revenus déclarés. Ainsi, en 2021, vos cotisations ont été calculées sur les revenus professionnels de 2020. Une régularisation est donc réalisée en juin 2022, en fonction du revenu réellement perçu durant l'année 2021 et déclaré en mars dernier. A compter de l'échéance du 30 juin 2022, votre cotisation trimestrielle sera alors réajustée. Les sommes à payer pouvant être plus importantes, prévoyez dès à présent la trésorerie !

+ d'infos :

Service de développement économique

Tél : 28 02 68 et eco@cma.nc

Sécurisez vos points de vente avec l'aide la province Sud

En 2018, la province Sud a lancé un dispositif permettant aux entreprises de bénéficier d'une aide financière pour sécuriser leur point de vente.

Au départ, cette aide n'était accessible qu'à certaines activités (boucherie, poissonnerie, fleuriste, ...) or depuis le mois de septembre davantage d'activités sont éligibles à cette aide.

Dorénavant, les entreprises ci-dessous peuvent également en bénéficier :

- Celles qui exercent une activité de **coiffure, d'esthétique ou de restauration rapide** et dont la surface de vente n'excède pas 350 m²,
- Celles qui ont une activité dont le code APE est compris entre **10.11Z et 33.20D** et dont la surface totale des locaux est inférieure à 350 m².

Le montant de l'aide équivaut à la prise en charge de 50 % du coût total des dépenses de sécurisation éligibles dans la limite d'un million de francs.

Les dépenses de sécurisation concernées sont : serrurerie, coffre-fort, vidéo protection, vitre anti-vandalisme, rideau métallique avec système anti-dégondage, etc.

+ d'infos :

Services de développement économique.

Tél. 28 23 37, tapez 1 ou eco@cma.nc

Site : <https://www.province-sud.nc/demarches/aide-a-la-securisation-des-entreprises>

La CMA-NC renouvelle son Bureau : **Elizabeth Rivière** est élue présidente.



Présidente,
Elizabeth RIVIERE,
Fleuriste



Vice-président :
Marie-Laurent LE PANSE,
Menuisier de bâtiments



Trésorière :
Marie PROVOST,
Construction & rénovation de bâtiments



Trésorière adjointe :
Laureen DAHAN,
Assistance travaux de secrétariat et gestion administrative



Membres 1 :
Michel PURNAMA,
Ferblantier



Membres 2 :
Cédrik BRINON,
Construction de bâtiments



Membres 3 :
Marie-Agnès VERNIER,
Fabrication, pose et vente d'accessoires de piscines



Membres 4 :
Bruno GUYADER,
Réparation automobile

L'Assemblée générale extraordinaire du 2 février 2022, convoquée par le gouvernement, a permis le renouvellement des 8 membres du Bureau. Composé de 4 femmes et 4 hommes, cette parité parfaite est une première. Fait également notable, la désignation d'une femme à la tête de la Chambre consulaire : Elizabeth RIVIERE est la nouvelle Présidente de la CMA-NC, ayant obtenu 14 suffrages, contre 5 pour Delphine TANTI. Née à Bourail, Elizabeth RIVIERE se consacre d'abord à sa carrière d'athlète l'amenant à participer à plusieurs Jeux du Pacifique, Championnat de France et Pré-olympiques. Mariée, mère de 3 enfants, elle réside au Mont-Dore et est investie depuis plus de 20 ans dans la vie communale, en tant que Responsable des sports au sein de la mairie, puis dernièrement en tant qu'élue municipale. L'excellence, le goût du challenge et de l'effort sont des valeurs qui l'animent. Il y a près de 10 ans, elle opère une reconversion professionnelle radicale, en devenant fleuriste suite au

rachat d'une entreprise existante. Dotée d'un diplôme universitaire en gestion des organisations sportives, ainsi que d'un BEP horticole, elle se forme à distance à ce nouveau métier et bénéficie d'une transmission de savoir-faire auprès d'une professionnelle de la place, Peggy, rencontrée lors d'un salon organisé à...la Maison des artisans.

« En faisant le choix de ce métier-passion, j'ai vécu l'investissement humain, matériel et organisationnel auquel chaque artisan(e), chaque chef(fe) d'entreprise, doit faire face. C'est ce parcours fait de joies, de contraintes, de partages et d'entraide, qui m'a donné l'envie de m'investir en 2019 pour la Chambre de métiers en tant que Seconde Vice-présidente ». Désormais cheffe de file, elle a une vision claire de la suite de la mandature : « Dynamisme, esprit d'équipe et engagement, en s'appuyant sur l'addition de nos diversités, pour offrir des solutions et de l'optimisme en ces temps difficiles ».

Succès de la formation par alternance !

En 2021, **le taux de réussite global s'élève à 94,5 %** avec 103 admis pour 109 candidats. Ces chiffres confirment la réussite de la formation par alternance dispensée au Centre de formation de l'artisanat (CFA). Dans le contexte de crise sanitaire inédit en Nouvelle-Calédonie, l'annulation des épreuves écrites, orales et pratiques des examens de la session 2021 au profit de l'évaluation à partir du contrôle continu avait été annoncée en octobre. Dès lors, le CFA avait dû adapter la poursuite des apprentissages par la mise en place de la continuité pédagogique et maintenir ainsi le lien avec nos alternants.

Le CFA félicite ses lauréats pour la ténacité dont ils ont fait preuve tout au long de ce cursus car tous ont vécu **3 confinements successifs au cours de leur formation débutée en 2020 !**

La crise sanitaire qui a frappé la Nouvelle-Calédonie a fortement compliqué leur apprentissage et a généré chez certains inquiétudes et incertitudes. Malgré ces entraves, les Brevets Professionnels (BP) Installateur en froid et conditionnement d'air, les CAP Boulanger, Pâtissier, Electricien, Installateur en froid et conditionnement d'air et Esthétique, ainsi que le DNC Installateur sanitaire et énergies renouvelables, affichent 100% de reçus !

Cette belle réussite n'en a que plus de valeur, à la fois pour les formateurs du CFA, pour les tuteurs et les employeurs qui, malgré les difficultés rencontrées dans leur activité, n'ont pas abandonné leurs alternants pendant cette période critique.



La Chambre de métiers et de l'artisanat remercie chaleureusement chacun de ces partenaires pour leur engagement auprès de notre jeunesse.

L'activité de réparation **à la loupe**

La réparation est un secteur fortement représenté dans l'artisanat, pesant 13 % de l'effectif avec près de 1 500 acteurs économiques. On y trouve les activités de réparation pour les entreprises (réparation de machines et d'équipements) mais aussi la réparation de véhicules automobiles et motos et la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques s'adressant aux particuliers (tondeuses, électroménager, chaussures-marroquinerie, horlogerie, retouches vêtements...). Ces activités de réparation destinées au grand public représentent 215 établissements artisanaux de Nouvelle-Calédonie.

Ce secteur a un rôle à jouer dans les **enjeux écologiques planétaires**, déclinés par la CMA-NC dans l'une de ses orientations stratégiques : « *Accompagner les entreprises artisanales dans la transition écologique* ». Si les entreprises artisanales doivent être encouragées à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, les réparateurs, par la nature même de leur activité, contribuent à **la limitation des volumes de déchets**.

Faire réparer un bien, c'est augmenter sa durée de vie et retarder son passage au statut de déchet.

Pour aider les artisans-réparateurs à mieux répondre aux attentes des particuliers, voire à susciter le réflexe « réparation », la CMA-NC a fait réaliser **une étude** auprès d'un échantillon représentatif de la population calédonienne sur ses pratiques en matière de réparation.

Les principaux résultats de notre enquête

42% des Calédoniens ont le réflexe de faire réparer un équipement dé-



fectueux. Les produits que l'on pense le plus à faire réparer sont le gros électroménager (45% des Calédoniens), la téléphonie (45%) et l'informatique (36%).

Pour les produits qui ne sont pas sous garantie, le recours aux artisans-réparateurs (77 % des personnes ayant recours à la réparation) est privilégié par rapport aux services après-vente (SAV) des fabricants ou des distributeurs (32%). Les associations et ateliers de réparation sont sollicités par 6% des répondants.

Le principal critère de choix est le bouche-à-oreille, la recommandation par l'entourage (46% de ceux qui ont recours à la réparation).

Enfin, 37% de ceux qui ne font pas réparer leurs biens par un professionnel réparent eux-mêmes ou font réparer par un proche. La seconde raison est l'arbitrage entre la valeur de ré-achat et le coût de la réparation (25%).



dd@cma.nc – Tél. 28 23 37 ou 93 41 52

Des actions d'urgence pour les artisans d'art



surer les impacts concrets de la crise sanitaire sur ce secteur. Les résultats ont mis en évidence l'importance des fêtes de fin d'année et des événements tels que les marchés, foires et salons qui génèrent plus de la moitié du chiffre d'affaires annuel pour 4 artisans sur 10.

Deux tiers des répondants ont également déclaré avoir des difficultés à assurer les charges professionnelles mais aussi les charges personnelles. Alertée par l'urgence de la situation des artisans d'art particulièrement impactés, la CMA-NC a réagi. En partenariat avec le port autonome et l'AMAC (association des métiers d'art calédonien), elle a organisé avant les fêtes, **une boutique éphémère au sein de la gare maritime**, au Quai Ferry, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Solidaires, les artisans se sont relayés pour assurer des permanences et vendre les produits d'une cinquantaine de créateurs.

Un beau succès pour la boutique éphémère qui a accueilli plus de 2 000 clients durant deux semaines. Tous ont particulièrement apprécié le concept et le lieu.

Un très bel exemple de regroupement et de solidarité.

Par ailleurs, en décembre, 25 artisans ont pu **exposer gratuitement** leurs produits sur le parking de la **Maison des artisans**, permettant ainsi aux Calédoniens d'offrir des cadeaux 100% locaux au pied du sapin.

Nouvelles aides fiscales à l'innovation

Deux nouvelles aides fiscales existent pour les entreprises innovantes :

- Le crédit d'impôt pour dépenses de recherche et d'innovation (CIRI) :

Le CIRI est un crédit d'impôt qui est déduit de l'impôt que l'entreprise doit payer, que ce soit l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu. Le montant du CIRI correspond à 30% du total des dépenses de recherche et d'innovation : frais de personnel et de recherche, frais de brevets, ... Il est plafonné à 5 000 000 F par an.

- Pour les jeunes entreprises innovantes (JEI) :

Une entreprise qualifiée de jeune entreprise innovante peut bénéficier de :

- Une exonération d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu, pendant le premier exercice ou la première période d'imposition bénéficiaire. Puis une exonération de 50 % pour l'exercice ou la période bénéficiaire suivant.
- Une exonération de la contribution des patentes pendant 5 ans.

Pour connaître les conditions à remplir permettant à une entreprise d'être considérée comme jeune entreprise innovante, rendez-vous sur le site de la Direction des services fiscaux : www.dsf.gouv.nc



Services de développement économique.
Tél. 28 23 37, tapez 1 ou eco@cma.nc

Premier résultat satisfaisant pour

« TPE-PME gagnantes sur tous les coûts ! »

L'opération « TPE & PME gagnante sur tous les coûts ! » a été lancée en 2020 par la CMA-NC en partenariat avec l'ADEME.

Il s'agit d'une prestation de conseil réalisée par la chargée de mission Environnement de votre CMA pour identifier les pertes de l'entreprise (déchets, eau, énergie et matières premières), calculer leurs coûts et trouver avec le chef d'entreprise les moyens de les réduire.

Un plan d'action à rentabilité courte (≤ 1 an) voire immédiate lui est proposé.

L'objectif : Vous faire réaliser des économies tout en réduisant votre impact sur l'environnement.

Depuis le lancement de l'opération, 8 entreprises ont intégré le dispositif. Pour l'une d'entre elles, la pâtisserie « Aux plaisirs de Méaré » située à La Foa, l'accompagnement s'est terminé en décembre 2021 par la remise d'un rapport et d'un plan d'action.

14 pistes ont été proposées. La première action mise en place a déjà permis à l'entreprise de réaliser des économies.

Témoignage de Christelle BLANCO, pour sa pâtisserie-pizzeria située à la Foa

« Cet accompagnement a vraiment été bénéfique. Clarisse notre conseillère CMA a été très à l'écoute, elle a su concrétiser des actions auxquelles nous pensions sans avoir pris de temps de les appliquer : comme par exemple comparer les coûts de nos fournisseurs, ou de ne pas négliger les petites dépenses. Car en effet on raisonne plutôt sur les grosses dépenses, mais les petits détails ont aussi leur importance, car mis bout à bout, l'économie réalisée sur tous ces petits détails n'est pas négligeable au fil des mois ! Nous n'avions jamais entendu parler de ce dispositif jusqu'au jour où nous nous sommes rendus à une réunion d'information. Honnêtement, c'est un accompagnement que je recommande vivement. »



dd@cma.nc - Tél. 28 23 37 ou 93 41 52

Pros. de la mécanique & filière « huiles usagées »

Minérales et synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, devenues impropres à l'usage auquel elles étaient initialement destinées, pour moteurs à combustion et systèmes de transmission, pour turbines et pour systèmes hydrauliques : Les « huiles usagées » sont l'une des six catégories de déchets dangereux réglementés, dont la collecte et le traitement sont organisés en filière*, afin de limiter leur nuisance sur la santé humaine et notre environnement.

En province Sud, cette filière réglementée des « huiles usagées » évolue. Pour les professionnels de la mécanique au sens large, ce ne sont **plus seulement les déchets liquides** qui doivent être récupérés, stockés, puis évacués de manière appropriée. **Les déchets connexes suivants, réglementés également, intègrent désormais la filière :**

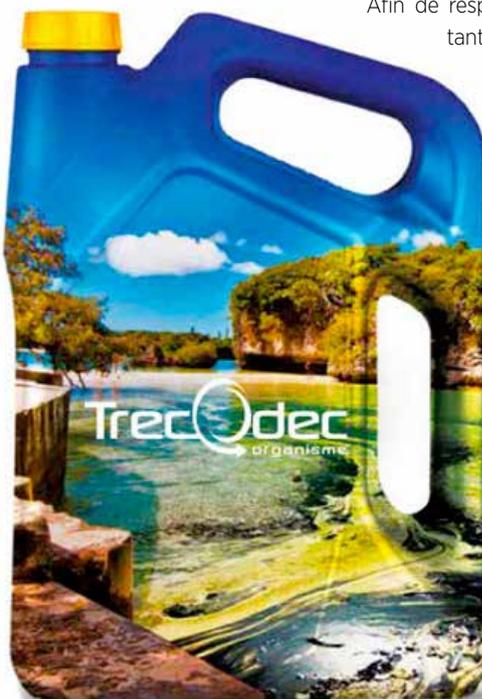
- 1-**Les filtres souillés** aux hydrocarbures
- 2-**Les bidons vides souillés** aux hydrocarbures
- 3-**Les aérosols** de lubrifiants
- 4-**Les cartouches** de graisse.
- 5-**Les chiffons** souillés aux hydrocarbures

TRECODEC se charge de leur collecte, traitement et recyclage, financés via l'éco-participation, supportée par le consommateur final.

Afin de respecter cette nouvelle réglementation, en tant que professionnel, vous devrez donc :

- Payer une éco-participation lors de vos achats pour les produits listés-ci-dessus.
- Au moment de la vente, refacturer cette éco-participation à vos clients.
- Vous équiper de 5 bacs (1 bac par déchet connexe) d'environ 120 litres. L'enlèvement peut se faire avec au moins un des bacs plein (via votre compte en ligne sur DEMATREC)

Pas encore de compte DEMATREC ?
Contacter TRECODEC au 05 28 28.



+ d'infos :

Contactez Clarisse, chargée de mission en environnement de la CMA-NC au 93 41 52 ou clarisse.picon@cma.nc

**Idem en Province Sud pour : pneumatiques, piles et accumulateurs, batteries, véhicules hors d'usage et déchets d'équipements électriques et électroniques. Selon la réglementation Responsabilité Élargie du Producteur (REP), basée sur le principe du « pollueur-payeur ».*

La Validation des Acquis de l'Expérience



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet **d'obtenir un diplôme professionnel, sur la seule base de l'expérience, même sans formation.** Seule condition à remplir : avoir exercé des activités professionnelles, salariées ou non, ou bénévoles (syndicales, associatives), de façon continue ou non, pendant une durée totale d'au moins 1 an, et en rapport

direct avec la certification visée et pouvoir justifier ces expériences. Quel que soit votre âge, votre nationalité, votre statut et votre niveau de formation, vous pouvez prétendre à la VAE en remplissant ces conditions.

Prochaines réunions d'informations :

En province Sud :

Le 15 mars à 11h45, à l'antenne CMA de La Foa

Le 17 mai à 11h45, au Centre de formation de l'artisanat, à Nouville,

En province Nord :

Les 16 mars et 18 mai à 11h45, à l'antenne CMA de Koné

+ d'infos et inscriptions :

Inscription auprès du GIEP-NC
(Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles)
Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)

Jorick,
en reconversion

“ Avant, j'étais couvert
par la mutuelle de
mon ancien patron.
Maintenant, ma santé
c'est avec la MDF.”

La MDF, on y a tous droit !

En couverture individuelle avec le contrat Santé Volontaire.

À partir de 2200F/mois seulement. Adhésion sur www.mdf.nc



CITROËN UTILITAIRES
DES PROS AU SERVICE DES PROS



**DES
AVANTAGES
PROS**



EXTENSION
DE GARANTIE



CRÉDIT
SUR PLACE



ACCESSOIRES
SUR MESURE
Galerie, kits bois, attelage...



DÉFISCALISATION



CONTRAT
D'ENTRETIEN

INSPIRED BY PRO

Stéphanie : (+687) 78 35 05 | Jérémie : (+687) 75 28 70



Construisons notre pays, économisons l'énergie.

www.citroen.nc | Nouméa : 41 40 70 - Koné : 46 61 61

Artisans du bâtiment :

Nouveautés pour les travaux déductibles de l'impôt

Pour rappel, chaque année les particuliers peuvent déduire de leur revenu imposable certains travaux réalisés par des professionnels, dans la limite de 2 millions de Francs. Parmi ces travaux, il y a ceux qui permettent **une amélioration de la performance énergétique** du bâtiment. Ils sont listés dans un arrêté qui vient d'être modifié*. Voici quelques nouveautés :

• **Pour certains types d'installations, les conditions de déduction ont été renforcées par le respect d'une norme :**

- La pose de système de chauffe-eau solaire doit respecter la norme de performance énergétique des bâtiments de Nouvelle-Calédonie (PEB)
- Les travaux d'installation de matériaux d'isolation thermique des parois opaques doivent posséder une résistance thermique spécifique
- L'installation de bardage ventilé doit se faire dans le respect d'un minimum de taux d'ouverture
- ...

• **De nouveaux types de travaux sont concernés :**

- L'installation de ventilateurs de plafond respectant la norme de performance énergétique des bâtiment de Nouvelle-Calédonie (PEB)
- Les travaux relatifs à la lutte contre le plomb et l'amiante
- Le calorifugeage d'installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire selon la norme NF EN 12 828



+ d'infos en matière fiscale :

www.dsf.gouv.nc/

+ d'infos sur la PEB :

www.rcnc.gouv.nc - Rubrique Normes et matériaux - Normes RCNC.

* Arrêté n° 2021-2523/GNC du 29 décembre 2021 fixant la liste de travaux et de biens d'équipements éligibles aux dispositions de l'article 128g) du code des impôts.

Conjoncture artisanale : Quel volume d'activité en 2021 ?

Par rapport à l'année 2020, votre volume d'activité en 2021 a :

Base : 352 chefs d'entreprise en activité depuis 2 ans et plus en 2021



Selon l'enquête de conjoncture réalisée fin novembre 2021 auprès de 402 chefs d'entreprise représentatifs de la population artisanale calédonienne par l'institut I-Scope, **vous êtes 6 artisans sur 10** à avoir déclaré **une baisse d'activité en 2021** par rapport à 2020, contre 5 sur 10 les années précédentes.

Cette diminution de l'activité a touché les entreprises artisanales de manière homogène, c'est-à-dire quel que soit leur secteur d'activité, leur province de localisation, leur taille ou leur ancienneté.

Cette année, malgré l'expérience de la crise Covid de 2020 qui a permis à certains d'entre vous de s'adapter rapidement aux mesures sanitaires, **un plus grand nombre d'entreprises a souffert**. Avec deux confinements stricts successifs (mars et septembre), les craintes liées à la propagation du virus sur le territoire, la mise en place du *pass sanitaire* et de l'obligation vaccinale, le maintien de la fermeture des frontières au tourisme, les restrictions imposées par les protocoles, l'augmentation des prix des matières premières et du fret, les incertitudes pesant sur le contexte

institutionnel et économique à l'approche du référendum, il a été plus difficile de résister.

Le référendum a joué un rôle prépondérant dans votre ressenti concernant les perspectives 2022. Interrogés quelques jours avant le référendum sur votre optimisme ou votre pessimisme, le poids des indécis est en forte augmentation par rapport à fin 2020, passant de 14% à 27%. Une indécision, explicitement pour certains, subordonnée aux résultats du scrutin du 12 décembre. La part des optimistes a baissé (49% contre 55% en 2020), tout comme celle des pessimistes (24% contre 31%).

La CMA-NC remercie tous les chefs d'entreprise qui ont accepté de consacrer du temps à l'institut de sondage pour répondre à l'enquête.

+ d'infos :

Retrouvez tous les résultats détaillés prochainement sur notre site internet www.cma.nc,
> Etude de l'artisanat calédonien : Chiffres et Conjoncture - observatoire@cma.nc

AVEC GROUPAMA, ETHAN PROTÈGE SON ACTIVITÉ ET SES SALARIÉS

DEMANDEZ VOTRE BILAN ASSURANTIEL
ET ÉCONOMISEZ 25 000 F CFP SUR VOS CONTRATS PROS.



groupama-gan.nc

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.
Offre valable jusqu'au 31 mars 2022 sur la première année de cotisation uniquement pour toute souscription à un minimum de deux nouveaux contrats (cotisation minimum de 100 000 FCFP) dont 1 majeur professionnels et/ou agricoles PAPI, CASACUR, NRB, OPTIMULT.
Caisse locale d'Assurance Mutuelle Agréée du Pacifique. Caisse Régionale par GAN OUTRE-MER HÉRARD SA au capital de 7 807 392 euros, 344 971 891 RCS Paris, 8-10 rue d'Artois 75009 Paris - Etablissement de Nouvelle-Calédonie: Complexe La Centre
Duros - 30, route de la Baie-des-Dames - BP RCS 14 - 98865 NOUMÉA-CEDEX. Document et visuels non contractuels. Édité par Gan Outre-Mer, Janvier 2022. Crédit photo: Eric Chauvaud.

DEVENEZ CLIENT
25 55 00



Groupama
la vraie vie s'assure ici



PEUGEOT
PROFESSIONNEL

GAMME UTILITAIRE

Maîtrisez l'impossible

*Tarif pour un Peugeot Partner Fourgon court 1-2 places - 90ch - HDI HTGC. Carte grise et éco-participation en sus.
Voir conditions en concession. Photo non contractuelle.



À PARTIR DE
1932 533 F*
HORS TGC
ÉLIGIBLE À LA DÉFISCALISATION



MÉNARD AUTOMOBILES
Concessionnaire PEUGEOT / 21 rue Jean Chalier - PK4
98800 Nouméa - 41 44 70 - www.peugeot.nc

CONSTRUISONS NOTRE PAYS,
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE.

Planning formations

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

○ SAVOIR FAIRE DES DEVIS ET DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Nouméa : 1^{er} avril

À Koné : 22 avril

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 F

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS - FACTURES.

○ APPRENDRE A GERER SON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Nouméa : 21 et 22 mars

À Koné : 28 et 29 mars

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Comprendre les bases de la comptabilité simplifiée et ses mécanismes afin d'acquiesir ou pas le logiciel EUREKA.

○ SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Nouméa : les 02 et 03 mai

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Apprendre à lire son compte de résultats et son bilan, pour comprendre et évaluer la situation financière de son entreprise.

FORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

○ EMBAUCHER UN PREMIER SALARIÉ

À Nouméa : 04 mai

1 jour soit 08 heures – tarif : 15 000 F

Embaucher un premier salarié, connaître les sources de la réglementation en vigueur et choisir le contrat de travail adapté à sa situation.

○ RÉALISER UNE FICHE DE PAYE

À Nouméa : les 04 et 05 avril

2 jours soit 14 heures – tarif : 31 500 F

Apprendre les mécanismes de calcul des éléments variables de la fiche de paye pour établir la rémunération à verser à son personnel.

FORMATIONS TECHNIQUES

○ LES BASES DE LA SOUDURE À L'ARC AVEC ÉLECTRODE ENROBÉE SUR ACIER SAAE ET/OU MIG/MAG

À Nouméa : du 29 au 31 mars

3 jours soit 24 heures – tarif : 51 750 F

Acquérir un premier niveau technique de qualité pour réaliser des soudures à l'arc couramment utilisées dans les activités de la métallerie-serrurerie et/ou MIG/MAG.

○ FABRICATION DE PRÉPARATIONS BOUCHÈRES ET FICELAGE*

À Nouméa : 22 avril

1/2 jour soit 4 heures – tarif : 13 500 F

Transformer de la viande de porc, de veau, de bœuf, de volaille et d'agneau afin de fabriquer différentes farces et chairs.

○ SÉPARATION, DÉSOSSAGE ET TRANSFORMATION D'UN PORC, JUSQU'À LA DÉCOUPE ET LA DESTINATION CULINAIRE*

À Nouméa : 14 et 15 mars

2 jours soit 16 heures tarif 43 500 F

Transformer les différents morceaux du porc, en vue de sa commercialisation, en pièces de détail et de fabriquer plusieurs farces et chairs.

○ SÉPARATION ET DESOSSAGE D'UN VEAU JUSQU'À LA DÉCOUPE DE DÉTAIL ET LA DESTINATION CULINAIRE*

À Nouméa : 07 avril

1 jour soit 08 heures – tarif : 21 750 F

Transformer les différents morceaux du veau, en vue de sa commercialisation, en pièces de détail.

○ SÉPARATION ET DESOSSAGE D'UN AGNEAU JUSQU'À LA DÉCOUPE DE DÉTAIL ET LA DESTINATION CULINAIRE*

À Nouméa : 1^{er} avril

1 jour soit 08 heures – tarif : 21 750 F

Transformer les différents morceaux de l'agneau, en vue de sa commercialisation, en pièces de détail.

○ DÉCOUPE ET PRÉPARATION DE VOLAILLE ET LAPIN

À Nouméa : 28 avril

1/2 journée soit 04 heures – tarif : 15 000 F

Habillage d'une volaille afin de la brider dans les règles de l'art
Découpe de volaille et de lapin.

○ DÉCOUPE DE GROS ET DÉTAIL D'UN AVANT ET D'UN ARRIÈRE DE BOEUF JUSQU'À LA DESTINATION CULINAIRE*

À Nouméa : les 10 et 11 mars et les 24 et 25 mars

2 fois 2 jours soit 32 heures –
tarif : 70 875 F

○ FABRICATION DE LA PÂTE FEUILLETÉE

À Nouméa : 21 avril

1/2 journée soit 05 heures – tarif : 12 750 F

Fabriquer des croissants, des pains au chocolat dans les règles de l'art.

○ POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR SYSTÈME RACCORDE AU RESAU

À Nouméa : 09 et 10 mars + 31 mars et
1^{er} avril + 14 avril

2 jours +2 jours +1 jour soit 39 heures
tarif : 80 250 F

Etre en mesure d'évaluer la faisabilité du projet et d'en assurer l'installation et la maintenance dans les règles de l'art.

○ LES BASES EN MÉCANIQUE POUR VÉHICULES LÉGERS

À Nouméa : 14 et 15 mars

2 jours soit 16 heures – tarif : 33 750 F

Développer des connaissances de base de premier niveau en maintenance (mécanique, électricité et pneumatique) et mettre en œuvre des interventions sur les véhicules des clients.

○ LES FONDAMENTAUX DU MÉTIER DE BOULANGER

À Nouméa : 04 avril

1 jour soit 08 heures – tarif : 19 125 F

Acquérir les bases du métier de boulanger pour travailler et évoluer dans une boulangerie-pâtisserie.

○ LE PÉTRISSAGE

À Nouméa : 05 avril

1 jour soit 07 heures – tarif : 16 875 F

Adapter son pétrissage et ses actions pour obtenir une pâte de qualité.

○ LA FERMENTATION ET LA CUISSON : 2^E ÉTAPE DE LA PANIFICATION

À Nouméa : 11 et 12 avril

1 jour 1/2 soit 11 heures – tarif : 25 125 F

Conduire une panification adaptée en utilisant les bonnes méthodes de fermentation et de cuisson.

○ FABRICATION DE LA PÂTE LEVÉE

À Nouméa : 22 avril

1/2 journée soit 04 heures – tarif : 10 875 F

Réaliser une pâte levée en direct pour produire des brioches de différentes formes.

○ FABRICATION DE PAINS SPÉCIAUX

À Nouméa : 25 avril

1/2 journée soit 05 heures – tarif : 12 750 F

Varié sa production de pain pour élargir sa gamme et satisfaire sa clientèle.

○ LA NUTRITION

À Nouméa : 29 avril

1/2 journée soit 03 heures – tarif : 8 625 F

Adopter une bonne alimentation.

○ HYGIÈNE ET PROTOCOLES DE BOULANGERIE

À Nouméa : 29 avril

1/2 journée soit 03 heures – tarif : 8 625 F

Adapter sa pratique à l'HACCP.

* Formations dont le coût est pris en charge à 100% par le FIAF.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

○ HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES NON ÉLECTRICIENS

À Nouméa : le 11 avril et le 31 mai

1 jour soit 08 heures - tarif : 15 000 F

Préparer toute personne non-électricien chargé des travaux ou des dépannages, à exécuter sur ou au voisinage des ouvrages électriques, de pouvoir les exécuter en toute sécurité.

○ HABILITATION ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LES ÉLECTRICIENS : BP

À Nouméa : les 07 et 08 mars

1,5 jour soit 12 heures - tarif : 25 500 F

Prendre conscience des risques électriques encourus lors d'intervention pour l'installation et/ou la maintenance sur une installation photovoltaïque.

○ RÈGLES DE SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

À Nouméa : 10 mars et 28 avril

1 jour soit 8 heures - tarif : 22 500 F

Connaître les règles de salubrité conformes à la réglementation visant à garantir le consommateur contre toute maladie d'origine alimentaire.

○ TRAVAILLER EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS AVEC PRATIQUE

À Nouméa : 6 avril

1 jour soit 08 heures - tarif : 15 000 F

Prendre conscience des risques et des dangers encourus pour tous travaux en hauteur et savoir comment les réaliser en toute sécurité.

FORMATIONS DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

○ RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS

À Nouméa : les 23 et 24 mai

2 jours soit 14 heures - tarif : 32 250 F

Diversifier sa clientèle, appréhender les marchés publics et se positionner pour répondre à la commande publique.

Renseignez-vous !

○ Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

○ Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue

Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à

15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30.

Tél : 25 01 73 Email : fc@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez

Émilie THIS. Tél : 25 01 73

Pour une formation en province Nord et dans les îles

Loyauté : antenne CMA Koné. Tél : 25 01 73

○ Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous sur www.cma.nc



VOTRE ACTIVITÉ,
VOS ACTIVITÉS ?
**DES DEUX COTÉS,
MIEUX VAUT ÊTRE
BIEN PROTÉGÉ**

Par le meilleur
partenaire santé !

CAFAT 40%
+ MPL 60% =
**100%
remboursé**

Remboursé
en 72h


LA MUTUELLE DES
PATENTÉS & LIBÉRAUX

 www.mpl.nc - mpl@mpl.nc

NOUMÉA : 85 bis route de l'Anse Vata ☎ : 28 15 97 - **KONÉ :** Maison de la Mutualité - ZI Pont blanc ☎ : 47 77 18

Zoom sur une formation

BP Esthétique, cosmétique et parfumerie en formation continue

Le secteur de l'esthétique manque de personnel diplômé du Brevet professionnel esthétique, cosmétique et parfumerie. Ce besoin a été exprimé par les chefs d'entreprises et par les salariés travaillant en institut et désireux de monter en compétence. Ces professionnels souhaitent acquérir un diplôme de niveau supérieur (niveau bac) à celui du CAP esthétique. Le CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat a été sollicité par le FIAF, notamment pour son expertise dans ce domaine et pour son plateau technique qui répond aux exigences demandées par l'Education nationale. **La particularité de cette offre est qu'elle est proposée en formation continue. Elle sera organisée sur deux ans, les lundis à raison de 8h/jour soit 35 lundis par an.** Les futurs stagiaires présenteront leur examen en novembre 2023. Cette formation est **éligible au financement du FIAF**. Cela permet aux chefs d'entreprise, d'inscrire leur salarié gratuitement, le coût de la formation et de leur salaire, (charges sociales comprises) étant pris en charge intégralement par le FIAF.



OBJECTIF GÉNÉRAL

Obtenir le BP esthétique cosmétique parfumerie

COMPÉTENCES ACQUISES

- Effectuer les techniques de soins spécifiques au visage et au corps,
- Conseiller et vendre la prestation, le soin ou le produit cosmétique, adaptée au client,
- Réaliser la gestion de l'entreprise,
- Assurer les fonctions RH.

POUR QUI

Chef d'entreprise, salarié d'une entreprise dont les activités sont les soins et la vente de produits esthétiques

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THÉORIQUE

Prestations de beauté et de bien-être visage et corps :

- Réalisation de techniques de soins esthétiques spécifiques du visage, du corps
- Réalisation de maquillage du visage et des ongles
- Valorisation de l'image de la personne
- Réalisation de techniques d'embellissement des cils
- Réalisation de techniques de soins spécifiques des ongles, des mains, des pieds, de prothésie ongulaire
- Information, conseil et conduite d'une prestation UV

Relation client Valorisation et animation de l'entreprise :

- Accueil et prise en charge de la clientèle

- Conseil, vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques et fidélisation de la clientèle
- Animation du lieu de vente, de journées de promotion

Vie et gestion de l'entreprise :

- Organisation et planification de l'activité de l'entreprise
- Encadrement du personnel : recruter, former, animer et évaluer
- Gestion de l'entreprise

PARTIE PRATIQUE

Mise en situation pratique des différentes techniques de soins esthétiques avec ou sans appareils spécifiques.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Mise en situation de travail à partir de la pratique professionnelle au sein de l'atelier esthétique du CFA

VALIDATION

- Test d'évaluation
- Attestation de compétences et de formation

LIEUX

Centre de formation de l'artisanat à Nouville

Prérequis : CAP Esthétique – travailler dans le domaine de l'esthétique depuis 2 ans

Durée : 560 heures - 70 jours sur 2 ans

Horaires : 7 h 00 / 16 h 00

Place : 5 à 8 stagiaires

Tarif : 560 000 F (Tarif entièrement pris en charge par le FIAF)

FORMATEUR

Formatrice expérimentée et diplômée du CAP et du BTS Esthétique.

**Vous souhaitez vous former
sur ces techniques
+ d'infos et inscriptions**
Service de la formation continue du CFA -
Emilie This : Tél. 25 01 73 - fc@cma.nc

NOUVEAU

Embarquez pour un nouveau voyage

BT50



Édition 2022 PREMIUM

5.995.000^{F*}

Automatique - Toutes Options

Rendez-vous au showroom
**REMISE
SPÉCIALE**



Magenta : 24 39 20 - Vallée du Tir : 24 39 30

f Parkingshickson / 🌐 www.parkinghickson.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie

**Prix catalogue, voir conditions en magasin*



GENERALI

Pacifique NC DÉLÉGATION
RÉGIONALE

GENERALI NOUMÉA

1 RUE CHARLES PÉGUY
BP 282 - 98845 NOUMÉA CEDEX
Tél. : 27 33 63
Tél. sinistres : 29 25 62
Email : generali@generali.nc

GENERALI KONÉ

RT1 LOT N° 20 DE JARDIN,
RUE LAPITA
BP 27 - 98860 KONÉ
Tél. /Fax : 42 84 80
Email : generali.kone@generali.nc

NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE

Professionnel
& entreprise



Particulier



**NOUS SOMMES LÀ
POUR VOUS**

Apprentissage



Paul-Henri Saggio, gérant de la société Paulo Multi Services (PMS) à Koné

« J'ai créé l'entreprise il y a 12 ans. Nous proposons des prestations tous travaux, surtout en rénovation et en maintenance (...) Je connais bien l'équipe de la CMA-NC, j'ai toujours été en lien avec l'antenne de Koné. J'utilise le logiciel Eurêka devis facture, je fais appel au CEGESMET, je suis des formations et j'assiste régulièrement aux réunions d'informations. Cela fait 6 ans que nous prenons régulièrement des stagiaires. Parmi les trois jeunes du diplôme de la Nouvelle-Calédonie "Installations en Sanitaires et Energies Renouvelables" (DNC ISER) que nous avons accueillis en stage, Evariste est sorti du lot par sa motivation et son sérieux et a continué son alternance avec nous. C'est une bonne personne, quelqu'un de respectueux, poli et qui veut avancer. Je lui ai donc proposé un CDI à la fin de son contrat en alternance. Sur l'aspect technique, il a surtout été formé sur le terrain par Dominique, notre chef d'équipe. En un peu plus d'un an, il a appris à poser des chauffe-eaux solaires de toutes les marques que l'on peut trouver sur le territoire. Il a acquis des savoir-faire en plomberie et en électricité, mais aussi dans les autres corps de métiers.

Nous travaillons régulièrement sur des chantiers à Canala, Poindimié, Pouébo, Houaïlou... Dans ce cas, les équipes vivent sur place, ensemble, toute la semaine. C'est donc important qu'il y ait une bonne entente. Cela correspond bien à Evariste qui a un bon esprit de camaraderie. Nous lui laissons de plus en plus de liberté dans son travail, mais il lui faudra encore quelques années pour être autonome et faire le tour de tous les aspects du métier. »

Evariste Wahio 24 ans, diplômé de la 1^{ère} promotion du DNC ISER en partenariat avec le RSMA

« Je suis originaire de Pouébo. Avant de me lancer dans le DNC ISER, j'étais à l'université. J'ai abandonné au bout de deux ans ma licence informatique car ça ne m'intéressait plus. J'ai entendu parler de cette formation du CFA en partenariat avec le RSMA et j'ai candidaté. J'ai fait un mois de classe au RSMA, puis j'ai intégré la 2^e compagnie de formation à Koné. J'y ai passé mon permis et j'ai appris les bases de la plomberie que l'on a approfondi ensuite au CFA. L'armée m'a bien plu, la cohésion, le travail en équipe, le fait d'être ensemble.

J'ai fait quelques semaines de stage chez Paulo Multi Services avant de signer un contrat d'alternance d'un an. J'étais 3 semaines en entreprise et une semaine au CFA à Nouméa. J'ai pu suivre des chantiers du début à la fin, ce qui m'a permis d'apprendre beaucoup de choses dans la plomberie mais aussi en peinture, maçonnerie, électricité, carrelage, menuiserie aluminium et bois. C'était intéressant de voir l'évolution des chantiers. Ça m'a plu tout de suite, j'aime le fait d'être en extérieur plutôt qu'assis devant les écrans. Je ne regrette pas l'université. En plomberie, les conditions de travail ne sont pas toujours confortables mais on s'habitue vite et j'apprécie le contact humain avec l'équipe, les clients. Après un an en

alternance, on m'a proposé un CDI et j'ai accepté ! A plus long terme, j'envisage de créer ma propre entreprise à Pouébo. D'ici là, je dois encore acquérir de l'expérience. »

Compétences acquises durant le diplôme de la Nouvelle-Calédonie « Installations en Sanitaires et Energies Renouvelables ».

L'alternant en DNC ISER est capable, à l'issue de sa formation, de :

- > Equiper, poser et raccorder les appareils sanitaires d'une installation individuelle ou collective
- > Equiper, poser et raccorder des appareils de production d'eau chaude sanitaire électrique ou au gaz
- > Equiper, poser et raccorder un chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- > Equiper, poser et raccorder une pompe à chaleur

Pour devenir tuteur, renseignez-vous auprès de Lita Mekenese, Chargée de Relations Entreprises au Tél. 25 97 40 ou 73 60 40

Nouveau ! Ouverture du Brevet Professionnel Boucherie



Le Centre de formation de l'artisanat de Nouville ouvre à la rentrée 2022 un Brevet Professionnel Boucherie en 2 ans, dont 936 heures au CFA sur 12 semaines, selon une alternance de trois semaines en entreprise et d'une semaine au CFA. Ce diplôme de l'Education Nationale de niveau 4 est ouvert à 14 candidats de plus de 16 ans, sans limite d'âge, titulaires d'un CAP boucher ou de charcutier-traiteur.

Contenu de la formation : Expression et ouverture sur le monde, mathématiques appliquées, gestion, anglais, pratique professionnelle, technologie, sciences appliquées, vente.

Objectif : Former des professionnels hautement qualifiés, capables de réaliser et de faire assurer toutes les tâches nécessaires à l'approvisionnement, à la gestion, à la transformation, à la commercialisation et à la vente des produits liés à l'activité, dans le respect des réglementations en vigueur, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et des exigences environnementales. Ces professionnels seront, à terme, capables de reprendre, de créer et de gérer une entreprise.

Dates : du 7 mars 2022 à décembre 2023.

+ d'infos

Contactez Françoise Mapou,
chargée relations au CFA au Tél. 25 97 40 ou 73 60 95

Lagoon Business

PARTENAIRE DE TOUS VOS PROJETS

DÉCOUVREZ

LA BOUTIQUE PRO

LAGOON BUSINESS :

- Conseils techniques personnalisés
- Offres sur-mesure
- Solutions flexibles

photo prise dans le respect des gestes barrières

SOLUTIONS INTERNET **PRO**

 Plexus DUCOS, rue Fernand Forest  Du lundi au vendredi de 8h à 17h  296 296

Internet : voir et être vu



Un artisan **sur Internet**

Luc Avril a créé il y a un an Soluces, à Pouembout. L'entreprise installe, dépanne et effectue les réglages d'antennes satellites de télévision. L'antenniste, agréé par Canal +, intervient essentiellement sur la zone VKPP mais se déplace à la demande jusqu'à l'extrême Nord et la côte Est. Au lancement de son activité, l'artisan s'est formé à la création et l'animation d'une page Facebook à la CMA-NC. Il poste sur sa page des photos de ses réalisations, relaie des événements et promotions de Canal +, délivre des conseils comme lors du dernier cyclone où il recommandait de tracer une marque au stylo indélébile sur les paraboles pour les repointer au cas où le vent les dérèglerait. On peut également trouver sur sa page des posts plus insolites ou éducatifs, à l'instar d'un lien vers la chaîne Youtube de la célèbre émission « C'est pas sorcier » qui explique le fonctionnement de la télévision par satellite.

Page Facebook : Soluces

Info futée

Les armoires MyColisBox sont désormais accessibles sur le territoire aux transporteurs, commerçants et particuliers. Ces modules offrent **une nouvelle solution de livraison et de réception de colis**, simple et sécurisée. Très robustes, ces boîtes de dépôts et de retraits sont dotées d'un mécanisme de verrouillage garantissant une protection efficace contre le vol et le vandalisme, et sont connectées à la 4G. Elles permettent d'optimiser la logistique des entreprises en s'affranchissant des contraintes de temps et de présence du destinataire. A l'heure où nous bouclons ce numéro, trois modèles Pick'n'Go sont déjà installés sur le territoire : au Dumbéa Mall à Duméa-sur-Mer, à la Brioche dorée à Ducos et chez Leader Price à Koné.

www.mycolisbox.nc

MyColisBox, la solution intelligente pour vos colis.

Hightech Plus que MyColisBox est équipé de un accès facile, avec un écran tactile, un lecteur de code à barres et de commandes entre les commandes technologiques.		Intelligent Une navigation simple, assurée à un système d'information intuitif, avec la possibilité de voir plus intelligemment que jamais.
	Écologique L'unité MyColisBox est conçue en aluminium recyclé, avec des composants de haute qualité, cela signifie que vous économisez de l'énergie, des matériaux et de l'espace précieux ainsi que des émissions nocives de carbone.	
Sécurité La technologie MyColisBox est conçue pour garantir la sécurité de vos colis, avec un système de verrouillage à double verrouillage et un système de surveillance vidéo intégré.		Qualité MyColisBox est une vraie solution clé en main et de maintenance simplifiée, garantie, une solution efficace contre le vol et le vandalisme. Il fonctionne parfaitement à l'intérieur et à l'extérieur.

Site utile



Plus qu'un simple site de **commerce en ligne, NAKUPA SHOP** s'inscrit dans une démarche écologique et solidaire, encourageant la vente en circuit court. La plateforme met en relation des producteurs de produits naturels et artisanaux des îles du Pacifique et des consommateurs en recherche de produits océaniques authentiques. « *Le principe de cette plateforme de vente événementielle est né d'un groupe privé sur Facebook que nous avons créé il y a quelques années*, explique Robert Kakue son co-fondateur. *Les artisans établis souhaitaient aller au-delà de la promotion de leurs produits et nous ont demandé de créer un site sur lequel ils pourraient les vendre* ». Une vingtaine d'artisans des métiers d'art, de la mode, des cosmétiques, ou de bouche sont déjà présents sur la plateforme, en échange d'un abonnement.

LA BNC, PARTENAIRE DES ARTISANS CALÉDONIENS

Rendez-vous sur www.bnc.nc
Rubrique **Pro & Entreprises**



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE

www.bnc.nc | **BNCline**
Banque de Nouvelle Calédonie | 257 400

ISUZU **D-MAX** 3 **190 CH** LITRES



À PARTIR DE

68 900 F/MOIS SANS APPORT*

*Offre valable en LLD de 60 mois sur le modèle ISUZU D-MAX, au prix de vente TTC de 4 690 000F clé en main incluant : écotaxe, carte grise et TGC, pour 20 000 kms par an et 10F du kilomètre supplémentaire. Coût total de la location de 4 134 000F, soit 60 loyers de 68 900 F, hors assurances, avec restitution du véhicule à la fin du contrat de location. Frais de dossier de 18 300 F TTC en sus. Offre réservée aux particuliers, valable jusqu'au 03/05/2022, sous réserve d'acceptation du dossier par LOCAUTO. Photo non contractuelle.

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

menard
AUTOMOBILES

41.44.72
www.isuzu.nc



Vos rendez-vous CMA



Le PACK PRO NUMÉRIQUE est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

- 1/ Valoriser mon entreprise sur Internet
- 2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Durée des sessions : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web.

- 1/ Diagnostic du projet
- 2/ Choix de solutions adaptées
- 3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

- 1/ Facebook
Créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle.
- 2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Durée des sessions : 3h30

Agenda **PACK PRO NUMÉRIQUE**

SESSIONS GRATUITES	LIEUX	MARS	AVRIL	MAI	HORAIRES
Ateliers Pr@Tic					
Valoriser son entreprise sur internet	NOUMÉA	21 mars		16 mai	16h - 17h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA	28 mars		23 mai	16h - 17h30
Facebook : créer sa page d'entreprise et communiquer avec succès sur FB (sur deux matinées)	NOUMÉA	4 et 11 mars	13 et 20 avril		8h - 11h30
Référencer son entreprise	NOUMÉA		25 avril		8h - 11h30
Ateliers spécifiques en partenariat avec le cluster OPEN					
• Comment bien communiquer avec ses clients - Focus RGPD • Comment bien communiquer avec ses clients - Focus marketing	NOUMÉA	1 ^{er} mars			8h - 10h
• 8 étapes pour créer son site web • Développer mes ventes, vendre plus, vendre mieux	NOUMÉA		5 avril		12h - 14h
• Présence en ligne : faire les bons choix avant de se lancer • Comment être visible sur les réseaux sociaux ?	NOUMÉA			3 mai	15h - 17h

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires

NOUVELLE-CALÉDONIE
ORGANISATION DES PROFESSIONNELS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

bpi france | SERVIR L'AVENIR

Financé par :

A l'initiative de :

Tél. 28 23 37 - tapez 1 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ? • Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ? • Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ? **Inscrivez-vous !**

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA (8h00 - 12h00/ 13h00 - 15h00)	LA FOA (8h30 - 16h00)	KOUMAC (8h00 - 11h00/ 13h00 - 15h00)	KONÉ 14h00 - 18h30
Assurer mon développement	26 avril	15 mars 24 mai	3 mai	31 mars
Décrocher des marchés				
Réaliser le bon devis				
Optimiser mon intervention sur un chantier				



+ d'infos : 28 23 37 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Nos permanences et visites d'entreprises

En plus des horaires d'ouverture de nos 5 antennes de Dumbéa-Panda, La Foa, Koné, Poindimié et Koumac, nos agents vous conseillent et se déplacent dans les communes ci-dessous.



		NOS PERMANENCES		NOS VISITES				
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes		Un agent de la CMA se déplace dans votre entreprise. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes.				
Communes	Dates	Heures	Lieu	Créneaux	Contact CMA	Antenne	Tél.	
PROVINCE SUD	Boulouparis	1 ^{er} mars, 5 avril et 3 mai	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	Mont-Dore	Tous les vendredis matin			sur RDV	Julia MOUTIER	Nouméa	28 23 37
	Dumbéa, Païta		Avec et sans RDV	Antenne Pôle artisanal Panda	sur RDV	Jessy BONNEFIS	Dumbéa	24 32 62
							Nouméa	28 23 37
	Thio	sur RDV	sur RDV	Antenne province Sud	sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
PROVINCE NORD	Canala		Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Kouaoua	14 avril	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Hienghène	4 mars, 1 ^{er} avril et 6 mai	9h - 11h30					
	Houailou	22 mars, 26 avril et 17 mai	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
	Ouégua	4 avril		Mairie				
	Pouebo	30 mai		Annexe Mairie				
	Poum	21 mars		Mairie				
PROVINCE ILES	Lifou	29 et 30 mars, 28 avril et 30 et 31 mai	9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré	7 avril	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée			
	Ouvéa	7 mars et 11 mai	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			

Permanences de nos partenaires

PARTENAIRES	LIEU	DATES	HORAIRES
 Permanences MEDIATION pour résoudre à l'amiable un différend, un conflit. Permanence téléphonique au 76 48 19 et 76 28 64 orase@lagoon.nc	SIÈGE DE LA CMA-NC	Sur RDV	
	CCI DE KONÉ	Assistance téléphonique sur RDV	
ASSOCIATION DES JURISTES LIBÉRAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE - PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES	SIÈGE DE LA CMA-NC	Tous les premiers jeudis du mois	Sur RDV de 13h30 - 16h30
	ANTENNE CMA DE LA FOA	A la demande	

Atelier RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données s'impose à toutes les organisations, avec ou sans salarié, qui traitent de la donnée à caractère personnel (fichier clients par exemple). Cet atelier vous donne un premier niveau de connaissances sur ce règlement et vous permet d'entamer votre mise en conformité.

LIEU	DATES	HORAIRES
ANTENNE CMA POINDIMIÉ	12 avril	8H - 10H

Bon à savoir *Employeur*

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 926,44 F PAR HEURE - 156 568 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 787,49 F PAR HEURE - 133 086 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 918 F (Avenant salarial n° 44 du 3 novembre 2020 - Etendu par arrêté n° 2021-193/GNC - JONC n° 1964).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 920 F (Avenant salarial n° 22 du 14 novembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-23/GNC du 3 janvier 2019 - JONC n°325 du 10 janvier 2019).	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 969 F (Avenant salarial n°22 du 7 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-493/GNC du 5 mars 2019 - JONC n°3551 du 14 mars 2019).	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 ^{er} alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 795 F (Avenant salarial n° 47 du 16 décembre 2020 - Etendu par arrêté n° 2021-313/GNC du 9 février 2021 - JONC n°2375)	7 jours fixes (Article 28, modifié par l'avenant n°46 du 9 décembre 2019) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 1076 F (Avenant salarial n°12 du 10 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-491/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).	7 jours (Article 40 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	Voir grille salariale (rémunération par catégorie) , à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018 - Etendu par arrêté N°2019-109/GNC du 15 janvier 2019 - JONC n° 567 du 17 janvier 2019).	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
Industrie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 780 F (Avenant salarial n°34 du 17 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-683/GNC du 26 mars 2019 - JONC n° 4931 du 4 avril 2019).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} janvier 2021 : 744 F (Avenant salarial n° 24 du 1 ^{er} décembre 2020 - Etendu par arrêté n°2021-189/GNC du 26 janvier 2021 - JONC n° 1963).	6 jours (Article 25 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transports sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 1060 F (Avenant salarial n° 16 - Etendu par arrêté n°2020-163/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2019 du 13 février 2020).	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent étre décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

L'utilisation d'une charte informatique en entreprise



L'usage d'outils numériques au sein de l'entreprise est de plus en plus fréquent : rédaction d'un devis sur ordinateur, organisation des rendez-vous via un smartphone, suivi et visualisation des chantiers par une tablette, prise de commande par email, modélisation d'un nouveau produit grâce à un logiciel métier, ... Toutes ces nouvelles solutions numériques amènent de nouveaux usages et donc de nouveaux risques, il est alors indispensable de prévoir les modalités d'utilisation de ces outils et des connexions qui y sont liées. Pour cela, vous pouvez recourir à une charte d'utilisation des outils numériques, ce que l'on appelle également une charte informatique.

Ce document qui s'apparente à un règlement, informe les utilisateurs des usages permis, des règles de sécurité à respecter, des contrôles que vous mettez en place en tant qu'employeur et des sanctions encourues s'ils ne respectent pas les prescriptions.

La charte aborde différentes thématiques :

L'utilisation des outils numériques (ordinateur, téléphone, ...) professionnels

Les règles présentes dans la charte peuvent :

- Prévenir le salarié quant à sa responsabilité vis-à-vis du matériel informatique qui est mis à sa disposition
- Mentionner que les informations de connexion personnelles (identifiant et mot de passe) utilisées pour les applications, sites et logiciels doivent être gardées confidentielles et ne peuvent être communiquées à d'autres personnes
- Prévoir une fréquence de renouvellement des mots de passe afin de garantir une meilleure sécurité
- Spécifier que l'utilisateur est tenu de sauvegarder régulièrement ses fichiers (rythme à définir)
- Prévoir que l'utilisation du téléphone/smartphone à caractère personnel puisse être tolérée, mais dans la limite du raisonnable
- Préciser que la mise à disposition d'un téléphone/smartphone, ne donne pas le droit à la téléphonie vers l'étranger et que tout

dépassement forfaitaire entraînant un surcoût lié à un usage personnel devra être remboursé par le salarié.

- Etc.

La navigation Internet

La charte est l'occasion de :

- Définir les pratiques autorisées telles que l'utilisation d'Internet à titre personnel mais de manière mesurée et limitée pour ne pas empêcher le travail
- Rappeler qu'il est interdit de :
 - consulter des sites susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et à sa dignité (sites violents, sectaires, pornographiques, racistes, ...)
 - télécharger des contenus personnels (vidéos, photos, musiques, ...)

La charte pose également le principe de la confidentialité des informations manipulées par le salarié. Ce dernier doit respecter le secret professionnel et ne pas diffuser d'information sans autorisation préalable de la direction.

La charte est aussi le document adéquat pour évoquer les règles permettant une utilisation raisonnée et pertinente de la messagerie électronique. Par exemple : limiter l'envoi d'emails entre collègues et préférer la communication orale, restreindre le nombre de destinataires d'un email, rédiger les messages électroniques avec politesse et courtoisie, respecter les niveaux hiérarchiques, ...

Cette charte est rédigée de manière compréhensible et lisible par tous afin que chaque salarié se sente concerné et responsabilisé.

Elle doit être communiquée au salarié dès son entrée dans l'entreprise.

N'hésitez pas à solliciter un conseiller juridique lors de l'une des permanences organisées avec l'association des juristes libéraux de Nouvelle-Calédonie au sein de la CMA-NC.



Service de développement économique.
Tél. 28 23 37, tapez 1 ou / eco@cma.nc

Échéances fiscales et sociales

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)
<p>Mes déclarations :</p> <p>31/03 : Déclaration IRPP (régime fiscal du forfait)</p> <p>30/04 : Déclaration IRPP (régime fiscal du réel simplifié)</p> <p>15/05 : Télé déclaration IRPP (régime fiscal du forfait, habitants de Nouméa)</p> <p>22/05 : Télé déclaration IRPP (régime fiscal du forfait, habitants des autres communes - hors Nouméa)</p> <p>Je suis redevable de la TGC :</p> <p>30/04 : Déclaration TGC du premier trimestre (régime trimestriel)</p> <p>Toutefois ces délais sont reportés au 14 du mois suivant lorsque le redevable dépose sa déclaration par voie électronique (télédéclaration) et s'acquitte du montant de taxe due par voie électronique (télépaiement)</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour la déclaration de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>- IRPP : 28/02, 31/03 30/04 et 31/05 si je suis mensualisé</p> <p>31/03, paiement du 1^{er} acompte (personnes non mensualisées et ayant payé plus de 30 000 CFP au titre de l'IRPP en N-1)</p> <p>- TGC : 30/04 versement de la TGC collectée au 1^{er} trimestre (régime trimestriel)</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>28/02 : Déclaration IS (société clôturant au 31/10) ou 14/03 si déclaration par Internet</p> <p>28/02 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/07)</p> <p>31/03 : Déclaration IS (société clôturant au 30/11) ou 14/04 si déclaration par Internet</p> <p>31/03 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/08)</p> <p>30/04 : Déclaration IS (société clôturant au 31/12) ou 14/05 si déclaration par Internet</p> <p>30/04 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/09)</p> <p>31/05 : Déclaration IS (société clôturant au 31/01) ou 14/06 si déclaration par Internet</p> <p>31/05 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/10)</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>- IS : 28/02 (société clôturant au 31/03 : 2^e acompte ; société clôturant au 31/07 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/10 : solde)</p> <p>31/03 (société clôturant au 30/04 : 2^e acompte, société clôturant au 31/08 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/11 : solde)</p> <p>30/04 (société clôturant au 31/05 : 2^e acompte ; société clôturant au 30/09 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/12 : solde)</p> <p>31/05 (société clôturant au 30/06 : 2^eacompte, société clôturant au 31/10 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/01 : solde)</p> <p>- TGC : 30/04 versement de la TGC collectée au 1^{er} trimestre (régime trimestriel)</p>
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
<p>Mes déclarations :</p> <p>31/03 : Déclaration de ressources papier RUAMM + CCS (régime du forfait)</p> <p>30/04 : Déclaration de ressources papier RUAMM + CCS (régime fiscal du réel ou réel simplifié)</p> <p>10/05 : Télédéclaration de ressources RUAMM + CCS (quel que soit le régime d'imposition)</p> <p>Mes règlements :</p> <p>- Mutuelle du Commerce : 10/03 10/04 et 10/05 paiement des cotisations de Mars, Avril et Mai</p> <p>- Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/03, 20/04 et 20/05, paiement des cotisations de Mars, Avril et Mai (si règlement mensuel)</p> <p>Ou 20/03, paiement des cotisations du 2^e trimestre (si règlement trimestriel)</p> <p>- CAFAT (RUAMM et CCS) : 31/03, paiement de la cotisation du 2^e trimestre</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>30/04 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés) du 1^{er} trimestre</p> <p>Déclaration nominative des salaires (DNS) N-1 à la DSF,</p> <p>Déclaration nominative des honoraires (DNH) N-1 à la DSF</p> <p>Mes règlements :</p> <p>- Mutuelle du Commerce : 10/03, 10/04, et 10/05 paiement des cotisations de Mars, Avril et Mai</p> <p>- Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/04 paiement des cotisations de Janvier, Février et Mars</p> <p>- CAFAT : 30/04, paiement des cotisations du 1^{er} trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)</p>

Lexique :

TGC : Taxe Générale sur la Consommation - **IRPP :** Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - **IS :** Impôts sur les Sociétés - **RUAMM :** Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - **CCS :** Contribution Calédonienne de Solidarité - **CRE :** Caisse de Retraite des Expatriés - **IRCAFEX :** Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - **ARRCO :** Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - **AGIRC :** Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

Comment calculer ses prix ?

Vous est-il déjà arrivé de vous dire à la fin de l'année ou même du mois : « j'ai bien travaillé mais je n'arrive pas à me dégager une rémunération suffisante » ? Si oui, vous-êtes-vous demandé si vous aviez bien fixé vos tarifs ? Un prix juste doit vous permettre de couvrir vos charges et de vous verser une rémunération.

Deux grandes méthodes de calcul existent : celle basée sur le coût horaire ou celle de la marge commerciale.

● La méthode basée sur le coût horaire :

Elle est adaptée pour la facturation d'une prestation de services ou des produits fabriqués en modèle unique ou en petite série :

Le calcul est le suivant :

(Le temps d'exécution nécessaire **X** Le coût de la main d'œuvre)
+ le coût des fournitures ou des matières premières.

Ex : pour la fabrication d'un produit qui demande 4 heures de travail à partir de matières premières à 800 F :

(4 heures à 2 000 F / heure) + 800 F = 8 800 F

Ex : pour un chantier de 30 heures de travail avec 20 000 F de matériaux :

(30 heures à 2 000 F / heure) + 20 000 F = 80 000 F

Dans cette méthode, **il est essentiel d'estimer au plus juste le temps d'exécution** (le déplacement, la préparation du chantier, l'installation du matériel, ...) et de prendre en compte tous les frais de main d'œuvre (charges sociales, les équipements de protection, ...), dont votre rémunération, pour le calcul de votre tarif horaire.

● La méthode basée sur la marge :

C'est la différence entre le prix de vente et le coût des matières premières, soit la marge, qui permet de payer les charges de l'entreprise.

Elle s'établit à partir du :

- Montant des charges fixes (loyer, rémunération, assurance, ...)
- Volume prévisionnel de vente des produits
- Coût des matières premières nécessaires

Ex : Pour une activité de vente de plats à emporter, si les charges fixes mensuelles représentent 315 000 F (dont votre rémunération) et que vous pensez vendre 450 plats par mois, il faudrait alors gagner 700 F par plat (315 000 F / 450 plats). A cela, s'ajoute les matières premières utilisées, si elles coutent 300 F, il faudrait à minima, vendre le plat 1 000 F (700 F + 300 F).

Le calcul du coût de revient n'est qu'une des étapes de la fixation du prix, il permet de vérifier la rentabilité. Ensuite, il est indispensable d'étudier la concurrence : quelle est l'offre et à quel prix ? Le tarif n'est qu'un indicateur, c'est à vous de trouver le bon équilibre entre les composantes du prix et votre valeur ajoutée par rapport à la concurrence.

Si je suis plus cher que la concurrence

- Je peux baisser mon prix, en utilisant une technique de fabrication plus rapide ou obtenir des prix plus bas sur mes consommables ou matières premières.
- Mon prix se justifie-t-il vraiment par la qualité de ma prestation ou l'utilisation de produits de qualité ou de matériaux plus résistants ou un emplacement privilégié, ... ?

+ d'infos

Contactez un conseiller de la CMA-NC pour vous faire accompagner dans la fixation de vos prix.

**Consultez la fiche info « Savoir calculer ses prix »
Sur www.cma.nc > Téléchargements > Fiches infos thématiques.**

**La méthode de calcul PrixBAT,
déclinée pour 9 métiers du bâtiment.
Sur RDV uniquement avec un animateur économique.
Renseignez-vous au 28 23 37, tapez 1 ou eco@cma.nc**



NC NEWS

Maintenant, la télé,
ça nous regarde

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION



TÉLÉCHARGEZ

NC NEWS



Réussir sa transition numérique et booster son activité !



La terminologie « transition numérique » définit une énergie du changement, touchant toutes les composantes de l'entreprise (métiers, gestion, organisation, culture), grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La transition numérique, dont l'usage le plus emblématique est la dématérialisation des documents, a ainsi instauré de nouvelles formes de communication et utilise pour cela les réseaux sociaux et professionnels et des moyens technologiques performants (fibre optique et wifi). Elle offre aussi une nouvelle vision de la formation (e-learning) et un stockage souple et permanent des données, via le cloud. L'enjeu majeur de cette révolution numérique, et non des moindres, réside dans la sécurisation des données et du système d'informations de chaque entreprise. Un paramètre crucial que celle-ci devra intégrer dès la définition de sa politique digitale.

Polyvalents, pris par le temps, mobilisés sur tous les fronts et aussi connectés, vous vous interrogez certainement, chers artisans, sur votre capacité et vos ressources à négocier ou poursuivre ce virage incontournable. Comment acquérir les bases ou consolider ses connaissances en matière de numérique ? Comment s'assurer de choisir les solutions adaptées à votre activité, à la taille de l'entreprise ? Quels moyens humains et financiers dédier à cette transition ? Quels outils privilégier pour attirer et fidéliser de nouveaux clients ? Tour d'horizon dans ce dossier du Mag des artisans, des étapes à franchir pour une année 2022 assurément digitale que l'on vous souhaite créative et prospère.

« Depuis 2008 la CMA-NC, via son outil « Passeport pour l'économie numérique » devenu « PackPRO Numérique » accompagne, chaque année, environ 150 artisans dans leur transition numérique. Un axe stratégique réaffirmé dans le Schéma directeur de l'artisanat 2020-2024 de la CMA-NC. C'est une nécessité accentuée par la crise sanitaire et les épisodes de confinement successifs qui ont bouleversé les comportements de la clientèle » explique Grégory Armando, responsable du pôle proximité à la CMA-NC. Réseaux sociaux, sites e-commerce, nouveaux moyens de paiement, ... permettent effectivement aux professionnels de rester visibles et de répondre aux nouvelles habitudes de consommation. L'informatisation offre aussi d'autres avantages : gain de temps, réduction des coûts, optimisation de l'organisation du travail, conquête de nouveaux marchés, ... Autant d'opportunités à saisir pour un secteur artisanal déjà rompu à l'agilité et à l'innovation.

1/ ÉVALUER SES PRATIQUES POUR DÉFINIR SA STRATÉGIE

Avant de se lancer il est indispensable de dresser le bilan de ses pratiques, d'évaluer précisément ses besoins et de définir ses objectifs. Le PackPRO Numérique de la CMA-NC s'est enrichi pour cela d'un **auto-diagnostic** et d'un **diagnostic approfondi**.

- **L'auto-diagnostic** est un test à effectuer en ligne. En moins de 10 minutes et de manière anonyme, vous pouvez évaluer votre niveau de numérisation. Six thèmes sont investigués : présence sur Internet, équipements, ressources internes, démarche commerciale, cœur de métier, relations avec l'administration et les partenaires. À l'issue de cet auto-diagnostic, un expert de la CMA-NC peut vous accompagner dans la définition de vos priorités. N'hésitez plus, connectez-vous sur le site internet www.cma.nc > **page d'accueil, menu e-services et faites le test !**
- Pour aller plus loin, le conseiller TIC de la CMA-NC peut réaliser un **diagnostic approfondi** de votre situation digitale, au terme d'un entretien personnalisé de deux heures. La maturité numérique de votre entreprise sera évaluée et donnera lieu à la rédaction d'un plan d'actions adapté à votre structure et à ses capacités, proposant les actions prioritaires à mener et les actions secondaires à envisager, à court et moyen termes. Des recommandations d'accompagnement et de formation sont aussi émises.

Suite aux épisodes de confinement qui ont entraîné une forte baisse de ses ventes et des licenciements, Maryline Le Beuze, gérante de l'entreprise d'ennoblissement textile Lyne Créations a demandé une évaluation de ses pratiques. « J'avais besoin d'être conseillée pour mettre en place une stratégie claire et développer la vente en ligne » confie-t-elle. « L'accompagnement de la CMA s'effectue dans un climat de confiance très réconfortant. Le diagnostic a fait apparaître notamment un faible taux de réactions sur les publications de ma page professionnelle Facebook. La CMA m'a recommandé de poster du contenu plus personnalisé. J'ai eu l'idée d'impliquer mes abonnés en leur proposant de trouver le nom de ma nouvelle création, la personne ayant baptisé la robe et obtenu le plus de « like » recevant la robe en cadeau. En faisant participer les clients à la vie de l'entreprise j'ai fait le buzz et la robe HALAAN (qui signifie en langue vernaculaire fwâi « brillante, scintillante ») a été vendue à plus de 200 exemplaires ! Heureusement que



j'avais fait du stock ! La gagnante a pris des photos d'elle avec la robe, qu'elle a postées sur sa page Facebook, c'est encore plus de visibilité pour mon entreprise. Cela a tellement bien marché que j'ai désigné une deuxième gagnante à Lifou pour le modèle PENG ! » se réjouit l'artisane qui a également mis en place la vente à distance et projette, en 2022, de reprendre la main sur son site internet pour développer son activité de e-commerce. Pour ce projet deux personnes de l'entreprise ont suivi une formation en e-commerce et la responsable pense aussi se former.

Si comme Maryline Le Beuze vous souhaitez bénéficier de ce diagnostic gratuit et booster votre activité, contactez les antennes de la CMA pour prendre rendez-vous. Informations disponibles également sur www.cma.nc > **chefs-d'entreprise > numérique > diagnostic**

2/ STRUCTURER SA DÉMARCHE NUMÉRIQUE AUTOUR DE 3 PÔLES

« Beaucoup d'entreprises calédoniennes utilisent encore très peu l'outil informatique pour leurs opérations de fonctionnement (comptabilité, correspondance, communication...). Mais la demande de digitalisation est grandissante, pour s'adapter aux changements qui s'opèrent dans nos façons de communiquer et de consommer, au travail comme dans la vie quotidienne et pour gagner en temps et en compétences. J'anime des formations numériques auprès de tout public depuis plus de quatre ans et le constat est le même : les stagiaires, très investis pendant les formations, présentent un vif désir d'élargir leur utilisation des outils numériques » témoigne Sophie Guibert, formatrice au CFA.

PÔLE 1 : Informatiser sa gestion administrative

En informatisant sa gestion administrative (devis, factures, suivi de trésorerie) l'entrepreneur s'assure un gain de temps et de compétitivité. La CMA-NC propose des formations sur tous ces thèmes (Eurêka Tenue de comptes, Eurêka Devis factures) n'hésitez pas à vous renseigner auprès des conseillers. La fiche Info **Mes comptes en un clic** est également une bonne source d'informations et de conseils.

Être un « artisan 3.0 » implique de :

1. Stocker et sauvegarder ses archives, factures et données clients
2. Partager les informations au sein de l'entreprise avec ses collaborateurs
3. Gagner du temps dans sa comptabilité grâce à un logiciel devis/factures et des comptes à jour en temps réel
4. S'informer sur les aides dont vous pouvez bénéficier au plan local, voire national.

PÔLE 2 : Développer sa démarche commerciale numérique

Le numérique est un bel outil de promotion et de valorisation des produits et services de notre territoire. Boutiques en ligne, sites internet, pages professionnelles Facebook, Instagram, ... deviennent des supports incontournables de toute démarche commerciale et obéissent aux mêmes règles : informations claires et utiles, convivialité, confiance, promotion, rapidité de livraison, ... Vous pouvez choisir de :

- Créer votre propre site d'e-commerce
- Intégrer une ou des place(s) de marché virtuelle(s). Votre CMA-NC a négocié pour vous deux offres à tarifs négociés auprès de notre partenaire de longue date **Shop.nc : une offre vitrine et une offre pro avec site Internet dédié**. Contactez-nous pour en savoir plus.
- Utiliser le *Click and collect*, avec ou sans paiement à distance. Cette solution permet à vos clients de passer commande ou réserver, via vos outils numériques, puis de récupérer leurs achats dans votre point de vente ou dans un point relais. La transaction de vente peut se faire en ligne au moment de la commande ou du retrait de son achat.

Pensez à consulter **les fiches pratiques** « Facebook, créer l'onglet boutiques ou services 2021 » et « Vente en ligne avec ou sans paiement à distance » pour développer vos outils. Disponibles sur www.cma.nc>chefs-d-entreprise>numerique>vendre-sur-internet.

Se former encore et toujours

« Notre offre en formation continue « Numérique » permet aux stagiaires d'appréhender et de se familiariser à l'utilisation de l'outil informatique. Nous ne sommes pas tous nés avec un ordinateur dans les mains et pourtant aujourd'hui tout passe par l'informatique et Internet ! Nos formations en petits effectifs (maximum 8 personnes) assurent aux participants de manier l'outil. Chacun dispose d'un PC et travaille sur des cas concrets, voire sur sa propre problématique » explique Véronique Lombard, responsable Pôle formation continue au CFA. « Nous élaborons également des programmes à la carte. C'est le cas de la formation « Commander de façon sécurisée sur Internet » qui a été créé pour répondre à une demande des artisans du Nord et qui sera proposée en 2022 ».

Les formations du CFA :

- Prise en main d'un ordinateur
- Surfer sur Internet, organiser son emploi du temps et gérer sa boîte mail
- Word (logiciel de traitement de textes)
- Excel (logiciel pour tableaux et calculs automatisés)
- Informatiser sa gestion
- **NOUVEAU : Commander de façon sécurisée sur Internet.**

« Cette formation permettra aux artisans d'être autonomes dans la recherche de nouveaux fournisseurs, à l'international. L'objectif est de se familiariser avec toutes les étapes qui mènent à la réception de sa commande : recherche de produits, spécificités techniques liées à l'achat en ligne, formalités de livraison. La partie théorique représente 20% du temps, 80% étant dédié à des cas pratiques réalisés sur ordinateur » explique la formatrice Sophie Guibert.

Contact : En province Sud : Centre de formation de l'artisanat Tél. 25 01 73 - En province Nord et aux Îles Loyauté : Antenne CMA de Koné - Tél. 47 30 14 et fc@cma.nc



Dossier

Enfin, à minima, vous devez **être référencé sur Google my business** pour permettre à vos clients et prospects de vous retrouver. Rien de plus simple : tapez Google my business dans le moteur de recherche Google et laissez-vous guider. Cela prend 5 minutes pour renseigner vos coordonnées : heures d'ouverture, adresse, site internet et être géolocalisé. Vous recevrez chaque mois un rapport comptabilisant les personnes qui vous ont trouvé sur Google.

PÔLE 3 : Communiquer sur les supports adaptés

Réseaux sociaux, site internet, blog, ... les supports sont multiples et ont chacun leur logique. Il importe en premier lieu de connaître les usages et besoins de vos clients pour choisir le bon vecteur et



délivrer un message adapté. Au fil des publications, il est important de créer une relation privilégiée avec les internautes et vos abonnés, en racontant par exemple l'histoire de votre entreprise, de la fabrication de vos réalisations et en vous appuyant sur des visuels mettant en valeur vos créations. Les trois parcours du **PackPRO Numérique : infoTIC, pr@TIC ou cré@TIC** ont été conçus pour vous accompagner dans cette démarche.

Dominique Roes, couturière et gérante d'un commerce à Koné, n'a pas hésité et s'est inscrite à l'atelier Facebook. « J'avais déjà créé ma page Facebook pour mon activité de couture, en mode privé mais je souhaitais améliorer mes publications et ma visibilité auprès de mes abonnés. Lors du PackPRO Numérique à la CMA j'ai découvert plein d'astuces très utiles. Pour programmer des publications le week-end par exemple, un moment où la clientèle est plus disponible et connectée. Pour améliorer aussi le rendu des photos que je publie. J'utilise régulièrement l'outil gratuit CANVA, qui me permet de faire des affiches, des animations, ... Je fais également des albums pour regrouper les visuels par thématique et je publie une à trois fois par semaine au maximum, comme recommandé par le conseiller CMA. ». Pour maintenir et développer ses ventes, l'artisane a également opté pour la **solution de paiement en ligne** (Epay NC), très utilisée



par sa clientèle de la côte Est, notamment pendant les périodes de confinement.

Pôle d'innovation, le numérique influence aussi l'évolution de vos métiers et représente une opportunité pour améliorer vos savoir-faire et votre rentabilité. Restez donc en veille et curieux. Vous pouvez par exemple expérimenter le *Fab Lab* de l'Université (espace de rencontre et de création collaborative) pour booster votre créativité et trouver des solutions techniques ou logistiques.

Ne négligez jamais la cybersécurité !

14% des entreprises du territoire ont déjà subi une cyber-attaque**. Même si les TPE disposent rarement d'un responsable de leur système d'information il est possible de limiter les risques en appliquant quelques règles simples :

- Choisir avec soins ses mots de passe
- Mettre à jour régulièrement ses logiciels
- Bien connaître ses utilisateurs et prestataires
- Effectuer des sauvegardes régulières
- Sécuriser l'accès Wifi de l'entreprise.

Pour être guidé dans vos choix, contactez notre conseiller : tic@cma.nc en laissant votre numéro de téléphone ou au 28 23 37.

Et n'oubliez pas le RGPD

Seules 14% des entreprises du territoire ont mis en place une démarche RGPD**. Pourtant cette réglementation s'impose à toutes les organisations qu'elles soient publiques ou privées, avec ou sans salariés, qui traitent de la donnée à caractère personnel (fichier clients par exemple).

* **RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données

** Sources: Baromètre ONNC

+ d'infos

www.cma.nc>chefs-d-entreprise>reglementations>rgpd



3/LES AIDES AU FINANCEMENT

En province Sud, diverses aides pour la numérisation des entreprises artisanales peuvent être sollicitées et financer :

- Dans la limite de 250 000 F, les frais de formations, prestations, équipements ou nouveaux outils préconisés dans le cadre du diagnostic approfondi de la CMA-NC.
- La communication commerciale, la création, l'hébergement et le référencement d'un site professionnel
- Une initiation ou une remise à niveau qui concerne, entre autres, la communication digitale et les outils numériques.

Ces aides peuvent être soumises à des critères d'éligibilité.



Direction du développement économique et du tourisme au 20 36 70
www.provincesud.nc>demarches>thematique>developpement-economique

Consultez votre conseiller CMA par mail : tic@cma.nc
ou par téléphone au 28 23 37

En province Nord, l'achat de matériel informatique et de logiciel peut entrer dans le cadre de l'aide à l'investissement. La province Nord intervient sur des projets de création ou d'extension d'activité, en accordant une aide financière, selon différents taux directeurs.



Auprès des antennes DDEE :
Pouembout 47 73 00 - Koumac 47 84 10 - Poindimié 42 72 52
Canala 42 31 07 - Houaïloulou 42 50 00.

En province des Îles Loyauté, l'aide à l'investissement prévue dans le code de développement, peut soutenir la transition numérique des entreprises.



Case de l'entreprise Labéco, à Lifou
Tél. : 45 19 90 - secretariat@cde.nc
Service de développement des entreprises (DDE) :
Tél. 45 51 90 - l-dreuko@loyalty.nc

CMA-NC et OPEN-NC associés pour vous accompagner dans votre transition numérique

Suite à l'appel à projet BPI France portant sur l'accompagnement des TPE/PME à la transformation numérique, le cluster OPEN-NC a été sélectionné pour faire partie du programme. Le cluster s'est rapproché des Chambres consulaires pour recruter les TPE/PME pouvant en bénéficier. De son côté la CMA-NC a interrogé ses ressortissants pour identifier les thématiques qui les intéressent le plus parmi les sujets suivants : communication, législation, vente, gestion, nouvelles technologies, organisation. Les ateliers suivants vous sont donc proposés gratuitement :

Inscription : tic@cma.nc



ATELIERS	DATE	HORAIRE	LIEU
• Comment bien communiquer avec ses clients	Mardi 1^{er} mars	8h-10h	CMA-NC
• 8 étapes pour créer son site web. • Développer mes ventes, vendre plus, vendre mieux	Mardi 5 avril	12h-14h	CMA-NC
• Présence en ligne : faire les bons choix avant de se lancer. • Comment être visible sur les réseaux sociaux ?	Mardi 3 mai	15h-17h	CMA-NC

Il existe également des possibilités de financement participatif. La collecte de fonds s'effectue sur une plateforme internet et permet aux contributeurs de financer directement et de manière traçable un/des projets identifiés. La plateforme wawa.nc, 100% locale, propose aux calédoniens de devenir acteur du développement du territoire en soutenant des associations ou des porteurs de projet individuels.

* Source : synthèse baromètre numérique entreprises NC 2021, ON-NC

Ça vous concerne

Réagir face aux difficultés

Depuis 2 ans la crise sanitaire a mis en difficultés bon nombre d'entreprises. Un phénomène inédit qui a pris les chefs d'entreprise par surprise et qui a été, pour certains, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Dès les premiers signes d'alerte comme des problèmes de trésorerie, de rentabilité, une baisse significative de chiffre d'affaires, un manque de visibilité... contactez sans tarder votre Chambre des métiers et de l'artisanat. Une bonne capacité de réaction permettra de limiter les dégâts et de redresser la barre plus facilement. Détails avec Grégory Armando, responsable du Pôle proximité à la CMA-NC.

REBOND, UN ACCOMPAGNEMENT CONFIDENTIEL ET GRATUIT

La Chambre de métiers et de l'artisanat accompagne gratuitement les entreprises en difficultés à travers son dispositif REBOND.

Ce dernier vise à évaluer avec vous la situation, identifier les solutions possibles, vous orienter vers les bons interlocuteurs et vous aider à reprendre confiance. Il permet aussi de gérer les situations urgentes, avec la mise en place d'un plan d'action à court terme.

Depuis son lancement en octobre 2016, plus de 150 entreprises ont intégré le dispositif et deux tiers d'entre elles ont passé le cap et sont toujours en activité.

« Les complications accumulées dans le contexte sanitaire actuel peuvent provoquer ou faire ressortir des difficultés début 2022. Il est important de réagir rapidement pour éviter l'effet boule de neige, insiste Grégory Armando. Chaque antenne de la CMA-NC dispose d'un animateur économique spécialisé. »

« La première étape est celle du **pré diagnostic** qui vise à évaluer la situation et à identifier les solutions possibles pour orienter rapidement l'artisan vers les bons interlocuteurs, explique le responsable du Pôle proximité. Il s'agit de faire un état des lieux de la situation au regard de l'ampleur des dettes, d'évaluer le degré de difficulté et d'échanger avec le chef d'entreprise sur ses envies et ses motivations. C'est une phase d'écoute active, pour bien comprendre où en est l'entreprise. »

La deuxième étape est la mise en place d'un **plan d'action de court terme**, pour élaborer, si besoin, des plans d'apurement des dettes et les proposer aux créanciers, renouer le dialogue avec banquier, comptable ou fournisseur, mobiliser les dispositifs de soutien aux entreprises, optimiser les outils de gestion de l'entreprise, ou bénéficier de procédures amiables ou judiciaires. On est là comme fa-



...cilitateur, pour guider et conseiller, mais le **chef d'entreprise reste maître de ses décisions.**

Après avoir géré l'urgence, la troisième étape est **un suivi personnalisé** sur le moyen terme afin de sécuriser la poursuite de l'activité par des entretiens réguliers avec un conseiller CMA. Il s'agit de **préparer l'avenir en mettant en place les outils adéquats** et en restant vigilant. On travaille avec le chef d'entreprise sur des actions plus structurantes. Si les difficultés sont liées au contexte extérieur comme avec la COVID-19, un défaut de fonctionnement ou de gestion, les préconisations seront différentes. L'idée étant de ne pas retomber dans une situation délicate » conclut Grégory Armando.

✚ d'infos

Tél. 28 23 37 et rebond@cma.nc

AUTO DIAGNOSTIC EN LIGNE

Le site www.cma.nc (rubrique Chefs d'entreprise > Faire face aux difficultés Le dispositif REBOND), met à disposition un **autodiagnostic**, anonyme et confidentiel, qui permet en 20 questions d'évaluer la situation de votre entreprise. Ce point vous aidera à prendre les bonnes décisions pour agir ou pour entreprendre une analyse plus fine de la situation auprès d'un conseiller de la CMA-NC.

Réagir face aux difficultés avec la procédure de conciliation

5 questions à Mary Laure Gastaud, Mandataire Judiciaire



1 - QU'EST-CE QUE LA PROCÉDURE DE CONCILIATION ?

La conciliation est une procédure préventive et amiable destinée à traiter, par l'intervention d'un(e) Conciliateur(trice), les difficultés de toute nature que peuvent rencontrer les entreprises.

2 - DANS QUELLES CIRCONSTANCES EST-IL CONSEILLÉ À UN CHEF D'ENTREPRISE D'ENTREPRENDRE UNE TELLE DÉMARCHE ?

Elle est destinée aux entreprises qui rencontrent des difficultés, quelles qu'elles soient, juridique, économique ou financière, avérée ou prévisible (litige avec un fournisseur, un client...). Cependant, le plus souvent, il s'agit de difficultés financières.

3 - QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE TELLE PROCÉDURE ?

Elle est de **courte durée**, quatre mois seulement. Elle est **confidentielle** et évite les inconvénients d'une publicité qui est obligatoire pour les autres procédures (sauvegarde et redressement judiciaire). Elle est également **très souple** : des accords de règlements différents pouvant être convenus avec chaque créancier, ce qui n'est pas le cas dans le cadre des autres procédures où tous les créanciers doivent être traités de la même façon (délais identiques). Malgré son caractère confidentiel, qui ne permet pas d'avoir des statistiques précises, **son taux de réussite en métropole est évalué à près de 70%**.

4 - COMMENT CETTE PROCÉDURE EST-ELLE CONCRÈTEMENT MISE EN ŒUVRE ?

Il suffit de prendre rendez-vous au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa avec le Président du Tribunal qui recevra le chef d'entreprise en toute confidentialité.

Il est possible de choisir son Conciliateur. Actuellement, deux conciliateurs sont désignés : La société CBF, Administrateur Judiciaire, pris en la personne de son collaborateur exerçant à Nouméa, Monsieur Lambert Maniere et la Selarl de Mandataire Judiciaire Mary Laure Gastaud.

5 - QUEL EST SON COÛT ?

Son coût est négocié en amont avec le Conciliateur pressenti. **Le coût est donc fixé et connu à l'avance**. Il dépend de différents paramètres, dont notamment la taille de l'entreprise, la nature et l'étendue des difficultés à traiter.

le dispositif de
pour vous ac

Dès les premiers signes vous alertent, contactez un conseiller économique

1/ Un rendez-vous d'état des lieux et rebr

- Evaluer la situation
- Identifier les solutions possibles
- Vous orienter vers les bons interlocuteurs
- Reprendre confiance et agir rapidement

2/ Un accompagnement pour sortir d

- Bénéficier des procédures amiables
- Elaborer des plans d'apurement des dettes
- Renouer le dialogue avec les banques
- Mobiliser les dispositifs de soutien
- Optimiser les outils de gestion de

N'attendez pas... des signes qui à l'entreprise Plus le problème est grave, plus il est difficile à résoudre

Nos conseils sont gratuits, pour vous aider à surmonter vos difficultés

FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS

**Votre activité diminue ?
Vous avez du mal à faire face à vos échéances ?
Vous avez des impayés-clients ?
L'une de vos machines est en panne ?
Nos relations avec la banque se dégradent...**

Toutes ces situations peuvent arriver dans la vie d'une entreprise. Elles peuvent être surmontées si vous réagissez à temps ! Découvrez comment...

AIDE
TIREZ

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Nouvelle-Calédonie

Conseille, accompagne, soutient les artisans

Découvrez d'autres d'autres procédures qui permettent de sauver les entreprises dans notre Fiche Info, téléchargeable sur www.cma.nc

Une action solidaire, écologique et numérique au bénéfice des artisans et des alternants

La CMA-NC et l'association Mont-Dore Jeunesse Multimédia (MJM) s'associent pour encourager les entreprises artisanales à adopter des pratiques responsables et œuvrent pour réduire la fracture numérique.

Dans le cadre de son **programme « Numérique solidaire »**, l'association MJM collecte du matériel et des équipements électroniques et informatiques, les reconditionne puis les revend à moindre coût via sa boutique solidaire.

● Ne jetez plus, donnez !

La CMA-NC met en place, au sein de ses locaux, des espaces de dépôt dédiés aux dons d'Équipements Electriques et Electroniques.

Les particuliers et les artisans sont invités à donner leurs matériels usagés plutôt que de les jeter. Les donateurs peuvent ainsi se rendre dans l'un des **6 nouveaux points de dépôt** : le siège de la CMA-NC à Nouméa et les antennes de Panda, La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.

Seuls certains équipements sont acceptés : Ordinateurs fixes et portables, écrans, tablettes, appareils photos numériques et reflex, téléphones fixes et mobiles, tous types de périphériques (microphones, écouteurs, casques, ...), tous types de câblages (câbles d'alimentation, câbles USB, réseaux ou vidéo, ...) et composants (disques durs, barrettes de mémoires, ...) sont éligibles au dépôt.

Le matériel non accepté concerne imprimantes, écrans de téléviseurs, HIFI, magnétoscopes, lecteurs DVD, CD-ROM, disquettes et onduleurs.

Le dépôt de don est **rapide et sans rendez-vous**, sur les horaires d'ouvertures de chaque point de dépôt. N'hésitez plus, adoptez une pratique

responsable en donnant les équipements dont vous ne vous servez plus !

● Accédez à la boutique solidaire

L'association se charge de **reconditionner ou réparer** ces équipements afin de leur donner une seconde vie. Ils sont alors proposés à la vente, à moindre coût via la boutique solidaire.

L'achat du matériel peut se faire en ligne, sur le site de la boutique solidaire (www.boutique-solidaire.mjm.nc), ou auprès des distributeurs partenaires du programme.

Dans le cas d'un achat en ligne, le matériel est expédié par voie postale à l'adresse de votre choix, sur l'ensemble du territoire.

Grace au partenariat entre la CMA-NC et l'association MJM, la boutique solidaire est accessible, sans frais d'adhésion, aux entreprises artisanales ressortissantes de la CMA-NC et aux alternants du Centre de formation de l'artisanat (CFA).

Ces deux publics pourront ainsi plus facilement s'équiper et s'initier ou développer leur usage du numérique. Ils participeront désormais à un cercle vertueux leur permettant de **réduire la production de déchets**, préserver l'environnement, augmenter leur pouvoir d'achat et **lutter contre la fracture numérique sur l'ensemble du territoire.**

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce partenariat ?

Contactez Clarisse, chargée de mission en environnement et économie circulaire de la CMA-NC au 93 41 52 ou clarisse.picon@cma.nc



N. Kaya, président de l'association MJM et le président de la CMA-NC, D. Viramoutoussamy signent la convention de partenariat.

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.

Le parc d'activités PANDA vous propose
des terrains :

-  Au coeur du **Grand Nouméa**
-  De toutes **tailles** (à partir de 10 Ares)
-  Entièrement **viabilisés**
-  Terrassés ou non terrassés



Choisissez votre terrain
www.panda.nc



PANDA
PARC D'ACTIVITÉS



secal | 46 70 10



CHANGAN

STARTRUCK



Construisons notre pays, économisons l'énergie

1 795 000 F TTC



Longueur de plateau 2m75



Charge utile 970kg



Hauteur de chargement 78cm

📍 43-45 rue Fernand Forest - Ducos 📞 29 82 22 🌐 www.changan.nc 📱 Changan Nouvelle-Calédonie

AUTOMOTORS

QUINCAILLERIE CALEDONIENNE

DU 15/01 AU 28/02/2022



Ref : 901828

TRONCONNEUSE THERMIQUE
VICTA VCE1845 - GUIDE 45CM 45CC

29 000 F ~~36 410 F~~



Ref : 903388

TONDEUSE STERWINS 46CM MOTEUR
BRIGGS 140CC BAC ARRIERE

52 000 F ~~64 050 F~~



Ref : 909564

DEBROUSSAILLEUSE KASEI 33CC

19 520 F



CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE - PHOTOS NON CONTRACTUELLES

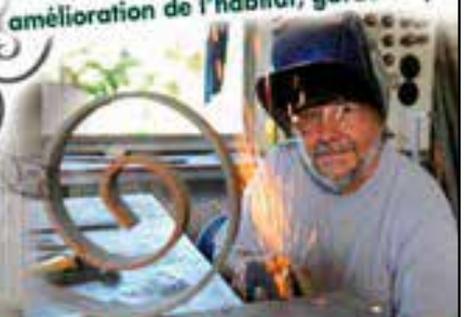
13 rue Ampère - Ducos - 98 800 NOUMEA - Tel. 27 47 22
www.quincaillerie.nc - info@quincaillerie.nc

PAITA STEEL

www.paitasteel.nc



*l'Art de fabriquer des objets en fer
Grilles, portails, ouvrages métalliques
amélioration de l'habitat, garde corps.*



47 morcellement Georget La Tamoa
98 890 PAITA

Tél/Fax : 35 16 06
Mobilis : 78 63 19

Savoir-Faire

Un chef à Bourail

Parcours

Originaire de Rochefort-sur-Mer en Charentes maritimes, Frédéric Rivasseau s'oriente à ses 14 ans vers l'apprentissage. Il décroche un CAP puis un BEP cuisine, une mention complémentaire charcutier-traiteur, ainsi qu'un Brevet de Maîtrise en boulangerie pâtisserie chocolaterie et confiserie.

Il s'expatrie ensuite à Dublin, en Irlande, pendant 3 ans, où il travaille comme chef de cuisine à l'ambassade de France puis celle d'Angleterre, avant d'être embauché comme chef pâtissier dans un restaurant de luxe. Il rentre en France et reprend une auberge à Trizay, dans le sud de la France, au bord d'un lac, face à l'un des restaurants gastronomiques où il était apprenti. Trois ans plus tard, il est recruté comme chef de production dans une cuisine centrale. *« C'était une époque où les collectivités embauchaient des chefs gastronomiques pour améliorer la qualité et l'équilibre des menus. Nous préparions 4 500 repas par jour pour les hôpitaux et les écoles ».*

Frédéric part ensuite 3 mois à Québec où il aide un ami à ouvrir son gîte. De retour chez lui, il devient chef pizzaiolo de son club de rugby durant 2 ans avant d'intégrer l'équipe d'un restaurant semi gastronomique à Saint-Palais-sur-mer où il mène une brigade de 8 personnes pendant 4 ans. Une expérience aussi riche qu'éprouvante qui l'amène à s'installer en 2015 en Nouvelle-Calédonie.

Plusieurs fois major de promotion, 3^e au concours « Un des Meilleurs apprentis de France » en cuisine à Vannes en 1997, sacré meilleur chef pâtissier d'Irlande en 1999, reconnu plus jeune entrepreneur en restauration par le Rotary club et le Lions Clubs en 2002, Frédéric Rivasseau s'est régulièrement démarqué pour ses qualités professionnelles. Installé depuis 6 ans en Nouvelle-Calédonie, il a ouvert avec son épouse, il y a quelques mois, Chez Fred, une boulangerie pâtisserie artisanale à Bourail.

Après un passage au Méridien de Nouméa, quelques années en tant que chef pâtissier au Sheraton de Deva puis à la boucherie *Fin Gourmet* à Bourail, Frédéric Rivasseau s'est à nouveau lancé dans l'aventure de l'entrepreneuriat. *« J'ai vu qu'il manquait une boulangerie pâtisserie artisanale de qualité au village. J'ai donc ouvert ma boutique le 17 juin 2021. J'ai été bien entouré, notamment par l'antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat, la province Sud, Initiatives NC et la mairie que je remercie pour sa confiance ».*



Frédéric Rivasseau
Chez Fred

Frédéric propose toutes sortes de pains et notamment des pains spéciaux, bruschetta, campagnards, des baguettes tradition et au levain. *« Ici tout le monde mangeait du pain blanc, je suis content de développer la filière tradition en brousse ».*

En pâtisserie, le choix est large, des traditionnels éclairs, forêts noires, tartes au chocolat, au citron et opéras, jusqu'aux exotiques à la pomme liane, tartelettes et mousses à la framboise, fingers chocolat praliné, entremets chocolat banane et tartes caramel aux noix et noisettes.

« Je travaille beaucoup les produits locaux, je viens de m'affilier avec un primeur bio qui nous fournira en fruits : ananas, framboises, pommes liane, mangues, corossols, pommes cannelles... Toutes les 3 semaines, je propose des macarons. En biscuiterie confiserie, je réalise des meringues, des guimauves à la mangue ou à la noix de coco, des chocolats, des pâtes de fruits... ». La terrasse accueille également les clients pour les petits déjeuners et les cafés gourmands.

En 6 mois, l'artisan a déjà créé 4 emplois, sans compter les extras et les jobs d'été embauchés pour la période des fêtes de fin d'année. *« Pour le moment nous ouvrons en matinée de 5H30 à 12H30. La crise sanitaire ne facilite pas les choses, mais j'espère pouvoir rapidement élargir l'amplitude horaire ».*

Chez Fred, Tél. 30 83 09 pour passer commande
Page Facebook : Chez Fred

Inspirations océaniques

Parcours

Gabrielle Gérard a grandi au Vanuatu et sur l'île de la Réunion. Elle passe son bac à Paris et intègre l'École supérieure des arts et techniques de la mode (ESMOD) par laquelle elle fait notamment un stage au Centre artisanal des femmes de Wallis. L'étudiante y apprend la fabrication du tapa, la teinture végétale et en garde le goût des matières naturelles. Diplômée, Gabrielle part un an au Brésil, où elle travaille pour une entreprise de mode française du secteur du commerce équitable. A son retour à Paris, elle crée sa marque artisanale de prêt-à-porter, *Ambrym* et présente ses créations sur les salons professionnels internationaux. Elle expose aussi ses œuvres dans plusieurs galeries jusqu'au Japon et une collection d'objets et textiles, autour de la mémoire de l'esclavage au Brésil, au Musée du Quai Branly. Après deux ans de résidence aux Ateliers de Paris, elle ouvre sa boutique sur le Canal Saint-Martin. Gabrielle travaille ensuite ponctuellement pour d'autres maisons comme Cotéloc ou Kenzo. Elle enseigne un temps l'illustration et le design textile à l'Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA), avant de s'installer, en famille, en Nouvelle-Calédonie où vivent ses parents.

Gabrielle Ambrym, de son nom d'artiste, a passé une partie de son enfance à Port-Vila et sur l'île de La Réunion. Son travail, de créatrice textile, de plasticienne, d'illustratrice et de brodeuse, est indéniablement empreint de ces tranches de vies insulaires. Ses voyages réguliers sur l'île de Maré, à Wallis ou au Vanuatu, inspirent son univers onirique, autour des bestiaires et de la botanique. Etablie depuis près de 2 ans à Nouméa, Gabrielle foisonne de projets artistiques, d'expositions de dessins peints et brodés jusqu'aux fresques murales grand format en passant par l'édition.

À peine débarquée sur le territoire, Gabrielle présente fin 2020 sa première exposition calédonienne à La Villa Cachée. « *J'ai présenté mes projets, « Les mondes d'avant », mon premier livre jeunesse auto-édité, écrit par Viviane Griveau Genest et illustré de mes dessins brodés, et « Neuf mois pour une sagesse », un projet plus personnel, une réflexion féministe sur la grossesse », explique l'artiste.*

« *J'ai commencé la broderie en autodidacte. J'ai toujours travaillé le textile, la sérigraphie artisanale que je rebrodais déjà parfois. Avec ma marque, Ambrym, l'idée était de créer des petites collections, loin de l'univers industriel. La broderie, c'est un retour à la lenteur, un travail méditatif qui reflète mon envie de ralentir. (...) J'ai une approche plus spontanée que technique, poursuit l'artisane. Je dessine d'abord sur le textile, je le peins, puis je le brode. Les points que j'utilise sont simples : nœuds, lancés avant, arrière... ma particularité,*



Gabrielle Ambrym
Artiste, brodeuse, illustratrice

© Marie Aymone G.

c'est de superposer la peinture, la teinture, à base de curcuma ou de peaux d'avocats de Maré, et la broderie. Je laisse beaucoup de place à l'accident, en fonction de l'absorption de la peinture. J'emploie également la technique du patchwork japonais, appelé Boro. À l'origine, il s'agissait de vêtements portés par les paysans, qui après avoir été rapiécés pendant des décennies, ressemblaient à du patchwork. Cela rejoint le Wabi-sabi, l'esthétique japonaise qui met en valeur la beauté de l'usure naturelle des choses ».

Les confinements ont été propices à la création pour Gabrielle. « *J'ai réalisé un abécédaire qui sera disponible fin février sur mon site internet et dans certains points de vente ».* Le lancement du livre donnera lieu à une exposition des aquarelles originales.

Dans la foulée, sortira la nouvelle collection de l'éditeur tahitien Aux vents des îles, qui a fait appel à la jeune femme pour refondre l'identité artistique de ses romans.

Un autre projet, encore en gestation, autour de portraits d'hommes et de femmes, soignants et patients et de leurs rapports aux corps, pourrait faire l'objet d'une autre exposition fin 2022.

« *J'aimerais également développer les ateliers créatifs en crèches, comme je l'ai fait cette année aux Cerisiers bleus, une structure de la Croix-Rouge. J'aimerais également réaliser des fresques murales décoratives dans les écoles ou tout autre lieu qui s'y prête ».*

Prolifique, Gabrielle réalise en parallèle des aquarelles et des broderies sur commande, à encadrer, à l'occasion de naissances, mariages, anniversaires... qu'elle peut décliner en faire-part. Des cadeaux uniques, personnalisés et chargés de sens.

www.gabrielleambrym.com

Facebook : Gabrielle Ambrym - Instagram : [gabrielle_ambrym](https://www.instagram.com/gabrielle_ambrym)

LIBÉREZ LA COULEUR EN FAÇADE

Ajouté à la peinture, OPEN COLORS permet de diminuer l'absorption du rayonnement solaire sur les façades exposées pour mieux les préserver. Ouvrez le champ des possibles avec de nouvelles tonalités de peinture intenses et sombres.



TOLLENS

22, rue Ampère – Ducos
98800 Nouméa
+687 28 02 48
mag.ducos@socapor.nc



Socapor
Donnons du sens à votre décor !

LUN-VEN : 07h00-11h00/13h00-17h00
SAM :07h00-11h00

CREDICAL

L'ENTREPRISE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Plus que jamais à vos côtés !

Contactez-nous

25 79 79
credical@sgcb.nc



CREDICAL



Le crédit, en plus rapide



Ouvert en continu de 7h30 à 16h30 - Sans RDV

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CREDICAL SA – société au capital de 250.000.000 XPF

SIEGE SOCIAL : 6 rue Jean Chaliier – PK4 – BP 467 - 98845 NOUMEA CEDEX – NOUVELLE-CALEDONIE

RCS NOUMEA : B 027 680 – RIDET : 027680 001 - N°RIAS NC : NC170058